

La séance est ouverte à 18h 30 sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> Arrondissement.

Sont présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Sébastien DULERMO, Mme Claire GANNET, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Sylvain MAILLARD, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Sylvie LEYDET, Mme Isabelle VUGHT, M. Bertrand LIGER, Mme Pauline VERON.

Sont excusés : Mme Claire MOREL qui donne pouvoir à Mme Pauline VERON, M. Alexis GOVCIYAN qui donne pouvoir à M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BOCH qui donne pouvoir à M. Sébastien DULERMO.

Sont arrivés en cours de séance : M. Jonathan SOREL à 19 h 55, Mme Gypsie BOCH à 19 h 55, M. Alexis GOVCIYAN à 20 h 20.

A quitté la séance : Mme Pauline VERON à 21 h 25.

### ORDRE DU JOUR

#### DELIBERATION 09.2016.009 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9<sup>e</sup> Arrondissement.

M. Sébastien DULERMO est désigné comme secrétaire de la séance du Conseil d'Arrondissement du 14 mars 2016.

#### DELIBERATION 09.2016.010 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016.

**Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 1er février 2016 est approuvé.**

#### INFORMATIONS SUR LA VIE DU 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire expose qu'une réunion s'est tenue avec le directeur de la ville en charge de la petite enfance et avec l'ensemble des directrices de crèches sur l'expérimentation de l'application « Bébé du Neuf » mise en place l'année dernière. Cette expérimentation est concluante et sera étendue à l'ensemble des crèches. Madame le Maire se réjouit qu'elle soit étendue à d'autres arrondissements, dont le 19<sup>e</sup> dans quelques mois, ce qui prouve que cette démarche issue du 9<sup>e</sup> a bien fonctionné et crée l'émulation dans les autres arrondissements parisiens.

Concernant la maison des associations, le nouveau directeur de la maison des associations, Jean KARINTHI, qui arrive du 2<sup>e</sup> Arrondissement, a été accueilli et sera présenté lors d'un CICA le 13 avril prochain.

.../...

Mme Isabelle VUGHT ajoute lors du CICA que seront présentés aux associations des outils nouveaux pour les aider à mieux se faire connaître et à simplifier leurs tâches.

Madame le Maire précise que M. Jean KARINTHI est une personne très férue de nouvelles technologies et a très envie d'orienter la nouvelle maison des associations, en liaison avec la mairie centrale, vers l'accessibilité des associations au numérique afin qu'elles soient encore plus rayonnantes dans l'arrondissement. C'est aussi l'ADN du 9<sup>e</sup> arrondissement.

La semaine dernière une plaque en mémoire de Serge GAINSBOURG a été apposée à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de sa mort, comme annoncé au dernier conseil d'arrondissement. Ce fut une belle cérémonie au cours de laquelle a été dévoilée une plaque sur l'immeuble où il a vécu jeune, toute son enfance, jusqu'à l'âge de 20 ans, au 11 bis rue Chaptal. Les habitants du 9<sup>e</sup> étaient très nombreux et très fiers de pouvoir honorer cet immense artiste du XX<sup>e</sup> siècle.

Sur un tout autre sujet qui concerne le vivre ensemble, le logement et l'habitat, un protocole d'accord a été signé le 17 février avec le Président de la FNAIM pour apporter une réponse concrète et concertée aux nombreux sujets impactant directement le quotidien des habitants de l'arrondissement, qu'il s'agisse de la salubrité de l'espace public, de l'environnement et de la protection des locaux d'habitation. Cette démarche vise à associer les acteurs de terrain et, en premier lieu, les syndicats de copropriété pour expérimenter de nouvelles mesures à l'échelle de l'arrondissement. Des politiques sont mises en place, et Madame le Maire souhaite que tous les institutionnels prennent leur part de responsabilité, notamment sur les questions qui touchent à la propreté et au tri sélectif nouvelle génération, objectif que Sébastien DULERMO rappellera pendant son point sur la propreté qui doit être absolument améliorée en 2016 dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Participer à la végétalisation de l'arrondissement, c'est aussi l'affaire des syndicats, lutter contre les établissements, les faux « salons de massage » qui abritent des activités de proxénétisme, là aussi, ils ont leur part de responsabilité et il faut travailler à la lutte contre ces établissements ensemble et protéger les locaux d'habitation. Voici quelques objectifs que la Municipalité du 9<sup>e</sup> s'est assignée. Madame le Maire rencontrera avec Sylvie LEYDET, en charge de l'habitat avec Sébastien DULERMO, avec Alexis GOVCIYAN le Premier adjoint, l'ensemble des syndicats d'ici la fin du mois de mars.

En février de belles manifestations se sont tenues avec, bien sûr, l'exposition de Serge GAINSBOURG en Mairie mais aussi pour les femmes. Le 11 février a été organisé le premier forum sur la reconversion professionnelle des femmes pour un public de femmes entre 35 et 50 ans. Cela répondait à un vrai besoin puisque l'affluence a été très nombreuse, plus de 1 000 femmes ont été présentes tout au long de la journée, ce qui prouve que c'est une vraie attente des Parisiennes. Cette expérience sera renouvelée l'an prochain.

Ce même jour, ce 11 février, se tenait également le forum Horizon métiers pour les collégiens de l'arrondissement au gymnase Gauguin et l'édition 2017 sera axée sur les métiers du tourisme.

.../...

Au cours du mois de février, les résultats de l'enquête « Réenchanter la cantine » ont été rendus, enquête à laquelle avaient participé deux sociologues du CNRS pour travailler sur le temps de la cantine. Le contenu de l'assiette est étudié en comité de gestion, à la caisse des écoles mais Madame le Maire voulait vraiment travailler sur le temps de la pause méridienne pour comprendre encore mieux le comportement des enfants de 8 à 11 ans, étudier ce temps qui doit être un vrai moment de partage et de mise en commun. Elle peut affirmer que les parents qui ont assisté à la restitution, le personnel du périscolaire, et l'ensemble de la communauté éducative étaient satisfaits des préconisations faites par les deux chercheuses. Maintenant il convient de mettre en application ces recommandations au sein de la caisse des écoles, ce que le personnel a commencé à faire.

Quelques dates à venir sont à signaler également : samedi prochain, le 19 mars à 11 h 30, la cérémonie pour la journée nationale du souvenir et de la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, dans la cour de la mairie à 11 h 30, et puis, le lendemain, dès 8 h 30, avec Mme Adeline GUILLEMAIN, Madame le Maire donnera le top départ des 10 km du 9<sup>e</sup>, nouvel itinéraire, nouvelle difficulté, mais beaucoup d'affluence. Ces 10 km devaient se tenir le 15 novembre dernier mais pour les raisons que tout le monde comprend, cet événement avait dû être reporté, et il a été souhaité que cet événement soit reporté dans un délai relativement court. Beaucoup de monde s'est inscrit et des médailles gravées à la date du weekend malheureusement sanglant que Paris a vécu seront remises. C'est aussi une façon de témoigner du soutien de la Municipalité et de rendre hommage à toutes les victimes de ces actes barbares.

Le 23 mars à 19 h, se tiendra une réunion publique du conseil de quartier Opéra au Lycée Condorcet où sera évoquée la mise en place de la zone touristique internationale. Beaucoup d'acteurs de ce quartier, beaucoup d'habitants seront présents car c'est un sujet qui préoccupe beaucoup de monde. M. Alexis GOVCIYAN et M. Jean-Baptiste de FROMENT seront présents également pour présenter les objectifs et pour accompagner la mise en place de cette zone touristique internationale voulue par le Gouvernement.

Le 31 mars à 19 h, aura lieu une conférence Drouot qui attire toujours plus de monde de mois en mois ; le 2 avril, toujours avec Mme Adeline GUILLEMAIN, « Bougeons le Neuf », dans le cadre du printemps du sport, dans l'ensemble des établissements sportifs de l'arrondissement, et puis, le 3 avril, la deuxième édition de la chasse aux œufs, square Montholon avec des règles peut-être un tout petit peu plus restrictives en termes de classe d'âge parce que cette manifestation avait été victime de son succès l'an dernier. Elle s'adressera cette année aux tout-petits jusqu'à l'âge de 6 ans et pas à une gamme aussi large d'enfants malheureusement parce que les squares ne sont pas assez grands pour accueillir autant de grands enfants.

Le 6 avril, une réunion publique du conseil de quartier avec Sylvie LEYDET du Faubourg Montmartre ; le 7 avril, la remise de la carte d'électeur aux nouveaux majeurs ; le 10 avril à 17 heures, un concert du Paris Mozart Orchestra ; le 12 avril, le vernissage de l'exposition d'Ethel Buisson, « Grand-père comment t'appelles-tu ? » dans les salons Aguado ; le dimanche 24 avril, cérémonie consacrée aux déportés et le conseil d'arrondissement est fixé le 2 mai prochain à 18 h 30. Enfin, la newsletter est envoyée régulièrement sur le site Internet et, bien sûr, le Paris Neuf revient sur tous les événements à venir à la Mairie.

Madame le Maire passe ensuite la parole à M. Sébastien DULERMO pour une communication sur le plan propreté du 9<sup>e</sup>, avec un rappel des objectifs et de la stratégie mise en œuvre dans l'arrondissement pour en assurer une meilleure salubrité.

#### INFORMATIONS RELATIVES A L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETE.

M. Sébastien DULERMO rappelle que l'année dernière le 30 mars, a été présenté le plan de propreté 2015 et propose de faire la présentation du plan de propreté 2016 travaillé en collaboration avec les services de propreté du 9<sup>e</sup> Arrondissement. En sommaire figurent le bilan des actions 2015, la cible prioritaire sur 2016 qui est le tri nouvelle génération et le plan de lutte contre les incivilités avec des moyens renforcés sur certaines opérations.

Sur le bilan 2015, en termes de recrutement par rapport aux différentes interventions de Madame le Maire au conseil de Paris et les relations avec l'adjoint en charge de la propreté, M. Mao PENINO, six agents ont été recrutés sur l'année 2015. En termes de travaux, l'atelier Lamartine a été rénové pour pouvoir y accueillir des femmes dans l'arrondissement car le 9<sup>e</sup> était le seul arrondissement de Paris à ne pas avoir de femmes dans ce métier-là. Deux femmes ont été accueillies en 2015 et il espère en accueillir encore plus. La troisième était en formation fin 2015 et est arrivée début 2016. Une des plus grosses opérations de 2015 était la modification du périmètre d'intervention de l'équipe de l'après-midi qui était, avant mars 2015 sur le secteur Opéra-Chaussée d'Antin l'après-midi et qui est passée sur les secteurs les plus salis et les plus peuplés de l'arrondissement, à savoir le Faubourg Montmartre et le secteur plutôt à l'est de la rue des Martyrs, autour du secteur Milton-Trudaine.

Nombre d'opérations coordonnées de nettoyage approfondi ont été poursuivies avec la Direction de la propreté. Ce sont des opérations où les services de propreté « mettent le paquet » sur un secteur pendant quelques jours et ensuite, il y a une période de verbalisation d'une semaine, sur ce même secteur. En 2014 il y avait eu deux opérations comme celle-ci. Il avait été décidé d'augmenter le nombre en 2015, c'est chose faite, cinq OCNA ont été réalisées en 2015 dans le secteur où il y avait le plus de plaintes liées à la propreté.

Toujours pour accompagner ces opérations, cinq animations canines ont été réalisées en 2015. Un maître canin vient durant la journée à la rencontre des personnes qui baladent leur chien et pour leur répéter qu'il faut qu'elles ramassent. Les gens sont contents d'avoir affaire à quelqu'un qui n'est pas là pour les verbaliser mais plutôt pour les sensibiliser et, bien entendu, la partie verbalisation arrive derrière avec, une semaine après, les agents qui interviennent plus particulièrement sur ces secteurs.

Il y a eu ensuite aussi la modification de la collecte des ordures ménagères sur la rue Rochechouart qui était en deuxième partie de matinée auparavant, avec des bacs à ordures qui se baladaient sur le trottoir sur toute la rue Rochechouart, avec deux gros groupes scolaires, un au 68 et un au 22. Cela posait quelques difficultés pour la déambulation sur les trottoirs et le cheminement des piétons, mais aussi pour la circulation du bus 85. Cette modification s'est très bien passée parce qu'elle avait été tentée auparavant mais les personnes avaient dû revenir en arrière, et la Direction de la propreté était plutôt satisfaite.

M. Sébastien DULERMO rappelle que l'objectif était d'enfourer toutes les colonnes à verre sous la mandature, il en manquait six à enfourer. Trois l'ont été l'année dernière, deux sur l'avenue Trudaine et une sur la place Kossuth. Toujours sur 2015, il avait été prévu de multiplier les opérations d'enlèvement des épaves deux-roues non motorisées sur l'arrondissement. Six ont été réalisées en collaboration avec le commissariat de l'arrondissement, dont six en 2015 et ce sera le même nombre sur 2016, voire plus.

Sur les dépôts sauvages, deux systèmes étaient en place, la collecte solidaire avec Eco Système et Emmaüs qui se fait également dans d'autres arrondissements et un Point Eco Mobile qui avait été proposé par la Mairie centrale et installé près du square Montholon. Ce sont des points de collecte où il est possible d'apporter les petits encombrants, une fois par mois pour Eco Système et deux fois pour le Point Eco Mobile.

Pour le traitement des épanchements d'urine, 20 points avaient été mis en place et traités au moins une fois par semaine par un surodorant, donc, effectivement cela masque un petit peu les odeurs très fortes constatées, malgré la verbalisation et la sensibilisation faites auprès d'un public qui n'est pas un public très facile, notamment quand il y a 3 g d'alcool dans le sang à 4 h du matin. C'est un peu compliqué d'arriver à interpellier ces personnes-là.

Une opération citoyenne a eu lieu dans tout Paris, les arrondissements pouvaient se porter volontaires pour réaliser cette opération : « Paris fais-toi belle ! » où les habitants venaient nettoyer leur quartier. Cela avait été réalisé sur l'avenue Trudaine et autour du square d'Anvers en partenariat avec le Hard Rock Café, opération qui sera renouvelée et amplifiée cette année.

La collecte des biodéchets, installée dans le 9<sup>e</sup> avec 9 écoles en 2015 sera généralisée en 2016. Une expérimentation s'est déroulée fin 2015 conformément aux objectifs 2015, et une centaine de cendriers ont été disposés sur le nord de l'arrondissement, plus à la mairie, avec une opération de recyclage par la société TerraCycle.

Pour les composteurs et lombricomposteurs, M. Sébastien DULERMO s'était fixé l'objectif d'arriver à dix dossiers sur l'année 2015 et, pour être tout à fait honnête, seuls quatre ont été réalisés et six dossiers sont en cours, ce qui amènera bien à dix mais pas sur l'année 2015.

Deuxième point, la cible prioritaire de 2016 va être le tri nouvelle génération. Il existe un plan de relance du tri avec le zéro gaspillage, un partenariat dont a parlé Madame le Maire avec communication auprès des syndicats de copropriété. Ensuite, on trouve tout ce qui est opération de compostage et lombricompostage, collecte des biodéchets et animation autour du tri et de la prévention des déchets.

Comment arriver au zéro gaspillage ? Il faut améliorer la collecte des multi-matériaux, les bacs jaunes qui se trouvent dans les immeubles. Pour cela, on va essayer d'augmenter la dotation à couvercle jaune dans la plupart des immeubles, et l'objectif, pour le 9<sup>e</sup> est d'augmenter ces dotations de 50 à 70 bacs en 2016, donc on a vraiment besoin de tout le monde, de toutes les personnes qui pensent qu'elles n'ont pas encore de bacs jaunes ou pas assez. Il ne faut pas hésiter à solliciter la Mairie, à charge pour elle de faire le relais auprès de la Direction de la propreté du 9<sup>e</sup> Arrondissement. La Mairie est à disposition pour faire des audits au niveau des locaux poubelles car les personnes ne savent pas toujours si elles peuvent mettre les poubelles dans des locaux ou s'il faut plutôt les mettre dans leur cour. La Mairie est vraiment là aussi pour accompagner, pour se déplacer, il ne faut pas hésiter.

Sur la collecte du verre, il y a plusieurs objectifs. D'une part, densifier le parc de colonnes à verre, donc ajouter six colonnes à verre en 2016, six colonnes plutôt aériennes. L'objectif est de toutes les enterrer avant la fin de la mandature. Il en a été ajouté six de plus au niveau aérien parce qu'il faut mailler le territoire. Toujours pour les colonnes à enterrer, trois le seront cette année, et deux dossiers sont déjà en cours : un sur la place Sainte-Cécile et un sur la place Gabriel Kaspereit qui sont en instruction technique interne auprès des services, en espérant les enterrer avant l'été 2016.

Ensuite, il y a toute une partie sensibilisation auprès des gros producteurs de verre, pour les professionnels et les restaurateurs, c'est plutôt la Direction de la propreté qui va sensibiliser ces gros producteurs de verre. Comme pour les multi-matériaux, il faut viser à une augmentation de la dotation des bacs à couvercle blanc car il y a encore beaucoup d'immeubles qui n'en ont pas. L'objectif est d'augmenter de 50 à 70 bacs sur 2016. Une communication sur les consignes de tri auprès des habitants et des gestionnaires d'immeuble sera faite par les services. A noter une sensibilisation des éboueurs au contrôle de la qualité du tri pendant la collecte pour faire en sorte que les personnels de la Direction de la propreté, et notamment ceux qui sont sur le terrain tous les jours prennent les choses au sérieux et arrivent à faire remonter les problèmes de collecte de tri sur un immeuble afin d'avoir une sensibilisation plus particulière.

La collectivité doit être exemplaire, que ce soit la mairie ou les bâtiments publics. Par exemple, sur les écoles du 9<sup>e</sup> arrondissement, à l'arrivée de la nouvelle municipalité il y a maintenant presque deux ans, il y avait cinq ou six écoles qui n'avaient pas encore de bacs jaunes alors que dans une école, c'est le papier qui est jeté en priorité. C'est un peu dommage que tout cela parte dans le bac vert et soit ensuite incinéré.

M. Sébastien DULERMO rappelle que Madame le Maire a dit tout à l'heure qu'il y a eu une signature avec un protocole d'accord entre la mairie du 9<sup>e</sup> et la FNAIM pour toucher les syndics de copropriété. Il faut essayer de compléter au maximum la dotation en bacs de tri sélectif et inciter les copropriétés à venir installer du compostage et du lombricompostage dans leurs immeubles.

Un partenariat avec la FNAIM et avec tous les bailleurs sociaux présents sur l'arrondissement a été réalisé. S'agissant du compostage et du lombricompostage, les publics visés sont les écoles, les bailleurs sociaux, syndics d'immeuble et habitants. Sur les écoles, il faut essayer d'en mettre davantage. Toutes les copropriétés ne peuvent pas accueillir du lombricompostage ou du compostage, c'est pour cela qu'est fixé un objectif d'avoir un point de compostage minimum par quartier d'ici la fin de la mandature. Sur 2016, avant l'été, sera ouvert un point de compostage au Centre Valeyre et Tour des Dames qui seront accessibles à tous les habitants qui le souhaitent. Il réitère son objectif de dix copropriétés sur 2016, en plus des dix souhaitées sur 2015. Une réunion au 50 rue de la Chaussée d'Antin a été organisée samedi matin en mairie en présence d'habitants intéressés.

Pour la collecte des biodéchets, neuf écoles sont collectées depuis 2015 et cette année il y a une extension auprès de tous les établissements scolaires, école primaire et maternelle, plus un collège, le collège Gauguin, où la collecte a démarré, la collecte du lycée Le Condorcet devrait bientôt commencer, tous les diagnostics ont été faits. A ce titre, Madame le Maire a reçu le prix Éco-Maire par l'association Éco-Maire sous le haut patronage de l'Assemblée nationale avec la présence de Mme Ségolène Royal le 3 février 2016, prix qui récompense cette initiative auprès des écoles.

.../...

Sur la lutte contre les incivilités, objectif de l'année 2015, les opérations vont être intensifiées. Les grosses incivilités de l'arrondissement sont les dépôts sauvages, la pollution au mégot, les déjections canines et l'épanchement d'urine. Depuis quelques mois a commencé le non-remisage des bacs. Parfois, dans l'arrondissement, il arrive à certains endroits qu'à 15 h, il y ait encore des bacs sur le trottoir. Ce n'est pas une grosse incivilité d'avoir des bacs sur le trottoir mais cela laisse un sentiment de malpropreté car les bacs ne devraient pas être sur le trottoir à cette heure-là. Pour généraliser, il y a d'abord une opération de sensibilisation et ensuite, une période de verbalisation. Cette période de verbalisation qui était avant effectuée par deux agents du CAPP qui font partie de la Direction de la propreté dans un service spécialisé, vont maintenant être regroupés au sein de la même direction que les agents verbalisateurs de la Direction, la DPP, Direction Prévention et protection.

Les agents des parcs et jardins vont être regroupés sous la même direction, et ces moyens vont s'ajouter aux moyens du CAPP existant déjà, pour arriver à plus de résultats. Les priorités d'intervention des agents verbalisateurs ont été modifiées, elles étaient avant plutôt sur le nord de l'arrondissement, elles ont été concentrées sur les quartiers les plus difficiles, c'est à dire l'est de l'arrondissement, que ce soit le sud ou le nord.

Dans le plan d'action 2016 figuraient, comme en 2015, OCNA, qui demande beaucoup de moyens à la Direction de la propreté. Au lieu d'en faire cinq par an comme l'année dernière, il a été souhaité de n'en faire que deux à trois mais vraiment de les réaliser en lien avec les habitants, les conseils de quartier et surtout d'arriver à faire un « Paris fais-toi belle », qui est l'opération de nettoyage instituée par M. Mao PENINOUE au sein de la ville de Paris, à l'échelle d'un petit quartier pour inciter vraiment les gens du quartier à venir nettoyer, et surtout rencontrer les agents de propreté, car il est vraiment très important que le métier de ces personnes soit connu du grand public. Dans des rues où l'on rencontre des difficultés, il a été décidé de procéder à des «opérations coup de propre», sur une journée, sur une zone bien définie.

Ensuite, il y aura les opérations Marche exploratoire sur un thème particulier au cours d'un après-midi où M. Sébastien DULERMO vient avec les services. Deux ont été faites en début de l'année 2016. Ces opérations sont instructives pour tous car elles permettent de voir les difficultés sur le terrain au lieu de rester dans son bureau comme tout le monde le fait, c'est bien pour ces métiers-là d'aller voir ce qui se passe sur le terrain. Donc, l'opération citoyenne nettoyage, « Paris fais-toi belle » aura lieu cette année le 4 juin. L'année dernière, elle avait été faite sur le secteur Trudaine Anvers, autour du square d'Anvers, et cette année elle se fera autour du square Montholon. C'est bien qu'il y ait toujours un square à proximité. Dans le 9<sup>e</sup>, on va évidemment tourner en rond car il n'y en a pas beaucoup mais c'est bien d'associer les services de la DEV pour montrer qu'il y a aussi des efforts de propreté à faire dans les squares.

Des opérations déjà menées auprès des personnes à la rue vont être poursuivies sur l'année 2016. Ces opérations sont des interventions en lien avec le commissariat, autour de personnes qui logent dans la rue afin de nettoyer et de faire un coup de propre auprès de ces personnes.

Les opérations d'enlèvement des épaves, déjà réalisées en 2015, vont être réitérées en 2016, avec une nouvelle méthode de travail et des nouveaux moyens de matériel électrique. Pour les OCNA, un secteur est choisi, une campagne d'informations est menée, et M. Sébastien DULERMO est présent sur un stand qui peut être proche d'une école, un matin, par exemple, avec implication des conseils de quartier et ensuite, tout ce qui est partie coercitive avec les agents verbalisateurs qui viennent sur la deuxième période de la semaine ou sur la deuxième semaine.

L'opération « Coup de propre » consiste à choisir une ou deux rues qui ont fait l'objet de plusieurs plaintes. La Direction de la propreté vient mettre un petit panneau qui a été réalisé et qui est en train d'être imprimé. Après la mise en place de deux à trois panneaux sur la ou les rues durant une journée, il y a un renforcement de la prestation de nettoyage sur cette rue avec un passage d'un agent verbalisateur deux jours après.

Pour ce qui concerne l'acquisition de nouveaux matériels, un objectif était fixé de tester un nouveau matériel qui s'appelle « le glouton », qui est un aspirateur de déchets sur le trottoir. Ce test a été fait, mais n'a pas été très concluant pour les agents de la propreté donc il n'a pas été acheté. Un autre matériel a été testé en fin d'année 2015, avec un projet d'acquisition. Il s'agit d'une machine qui sera visible sur les grands boulevards et qui sera certainement autour des grands boulevards Haussmann et Italiens.

Mme Pauline VERON remercie M. Sébastien DULERMO pour cette présentation très exhaustive. Elle souhaite rappeler qu'au dernier conseil de Paris, le plan parisien de propreté et de mise en œuvre de la stratégie zéro déchet a été présenté par la Maire de Paris et par M. Mao PENINO, donc ce travail est fait en lien avec la mairie de Paris et les services de la ville, et la Mairie du 9<sup>e</sup> qui, ensuite, décide bien évidemment de ses orientations plus prioritaires mais qui sont souvent un peu les mêmes dans les différents arrondissements. Malheureusement, ils sont tous confrontés aux mêmes problèmes.

Elle rappelle que dans le cadre de ce plan de propreté, cinq postes d'éboueurs vont être créés pour la section de propreté 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> en 2016 puisque la Maire de Paris a annoncé dans son plan propreté le recrutement de 100 agents de la propreté pour Paris, dont 79 éboueurs, en plus de ceux arrivés l'année dernière. Le fait de pouvoir affecter des agents dans des postes déjà existants, pas forcément toujours occupés par des agents, va permettre grâce à ce plan de la mairie de Paris, un renforcement du nombre des éboueurs présents sur l'arrondissement, tout le monde peut s'en réjouir. M. Sébastien DULERMO n'en a pas tellement parlé mais il y a aussi les nouvelles corbeilles de rue qui vont continuer à se développer. C'est important parce que même si des cendriers sont mis en place dans l'espace public, il est prévu des éteignoirs sur les corbeilles. Comme cela peut s'intégrer en tant que tel dans les corbeilles des cendriers donc, c'est déjà prévu en quelque sorte par ces corbeilles.

Enfin, il est prévu une extension des horaires d'ouverture des sanisettes. En parlant des épandements d'urine, il s'agit aussi de permettre l'accès plus facile aux sanisettes et il est prévu d'ailleurs d'augmenter le nombre de sanisettes à Paris, de faire une campagne de sensibilisation et de verbalisation sur ces questions.

A propos des Points Eco Mobile, il y en a un qui vient maintenant à proximité du square Montholon, les Points Eco Mobile ont été rendus possibles par le budget participatif, c'était un des projets qui a été voté en 2014 ainsi que la modernisation du matériel utilisé. A propos du matériel électrique de nettoyage, la ville va acquérir en 2016 un grand nombre d'aspirateurs et de matériels électriques qui nettoient les chaussées, grâce au budget participatif parisien, puisque les Parisiens avaient mis un des projets en tête. Cela va se traduire par un renforcement du plan de propreté à hauteur de 25 millions d'euros d'achat de matériel. Cet achat de matériel est important parce que chacun sait que sur les trottoirs larges on peut faire passer des machines, cela permet de mobiliser moins de personnel et donc de pouvoir ensuite les mobiliser ailleurs dans l'arrondissement et de dégager des moyens humains là où il y en a vraiment besoin.

.../...



Il y a une adaptation aussi du nettoyage au rythme de vie des Parisiens. Chacun sait que l'été il y a beaucoup plus de Parisiens dans l'espace public que le reste de l'année et il faut en tenir compte. C'est pourquoi, par exemple, dans certains secteurs, il y aura des toilettes mobiles installées dans certains endroits très touristiques et très occupés par les Parisiens pour répondre aux besoins ponctuellement et puis, plus de poubelles et plus de sanisettes dans les endroits, comme les berges de Seine ou au bord du canal Saint-Martin ou vers Montmartre.

Il y a aussi une nouvelle version de l'application « Dans ma rue » qui permet aux habitants de signaler des endroits grâce à une application numérique et enfin, le développement de la collecte des biodéchets. Le 9<sup>e</sup> a été en pointe sur la collecte des biodéchets dans les écoles. La Mairie de Paris va développer la collecte des biodéchets des particuliers dans les 2<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> Arrondissements parce qu'aujourd'hui les deux tiers des poubelles sont remplis de déchets, de biodéchets et c'est un enjeu majeur de pouvoir proposer, notamment via des lombricomposteurs dans les écoles, de récupérer ces biodéchets et donc de diminuer très fortement la part des déchets dans les poubelles. C'est bien l'objectif de ce plan zéro déchet.

Mme Pauline VERON observe la conjugaison des efforts de tout le monde et de la priorité qui a été donnée par la Maire de Paris à la lutte contre la saleté de Paris, tout le monde converge pour essayer d'améliorer les choses et elle espère que ce plan portera ses effets.

M. Jean-Baptiste de FROMENT souhaite féliciter M. Sébastien DULERMO pour le bilan qu'il vient de dresser qui témoigne vraiment d'une action extrêmement volontariste, ce qui est ressenti par les habitants. Cela dit, on voit bien qu'à l'échelle d'un arrondissement, Sébastien et toute l'équipe municipale font tout ce qui est possible pour améliorer les choses, il existe un certain nombre de leviers d'action qui ont été détaillés avec une grande précision par Sébastien DULERMO, mais évidemment au bout d'un moment, on butte sur des problèmes structurels.

L'état de la propreté de la ville de Paris n'est pas un élément de satisfaction. C'est même un gros point noir de la capitale, et l'action qui a été annoncée par la Maire de Paris au dernier conseil municipal, le plan zéro déchet, va de ce point de vue dans la bonne direction. D'ailleurs, il y a effectivement des correspondances entre ce qu'on essaie de porter au niveau de l'arrondissement et ce qui se fait au niveau de la ville, et évidemment tout le monde tire dans le même sens, c'est évident. Mais ce n'est pas du tout à la hauteur, lui semble-t-il, des enjeux. Il y a un moment où quand on veut vraiment améliorer les choses, il faut avoir un programme d'action structurel.

Il ne suffit pas de rajouter 50 ou 70 agents, d'acheter quelques nouvelles machines, il faut repenser complètement l'organisation du système. Sans entrer dans les détails, il y a des problèmes de gestion de ressources humaines importants : des problèmes d'absentéisme, des problèmes de démotivation des agents. Par ailleurs, au niveau de la logistique, sans doute, il y a des choses à repenser et effectivement, des investissements à faire beaucoup plus importants que ceux qui sont consentis. Parce que la vérité, aujourd'hui, c'est que la propreté n'est pas une véritable priorité de la Maire de Paris, ce qui est visible au niveau budgétaire. En affichage, on fait quelques efforts, on dit qu'on est conscient du problème mais M. Jean-Baptiste de FROMENT ne croit pas que le plan zéro déchet correspond à un « changement de braquet », qui va permettre de ressentir des résultats à la hauteur des attentes qui s'expriment tous les jours par les Parisiens et par les habitants du 9<sup>e</sup> malgré tous les efforts consentis.

.../...

Madame le Maire remercie M. Jean-Baptiste de FROMENT pour ces précisions. A son tour, elle félicite très chaleureusement M. Sébastien DULERMO, son adjoint, pour la réalisation de ce document, pour son engagement sans faille au quotidien auprès des équipes pour tenter d'améliorer la situation de la propreté dans cet arrondissement qui, comme tout le monde l'a rappelé, est un arrondissement extrêmement fréquenté, avec une forte densité de population et beaucoup de visiteurs, ce qui induit des enjeux absolument majeurs à relever. C'est le deuxième plan propreté présenté en conseil d'arrondissement, c'est vraiment une satisfaction de voir que les efforts commencent à porter leurs fruits.

Madame le Maire se félicite que Mme Pauline VERON ait souligné le succès de l'expérimentation des biodéchets dans le 9<sup>e</sup> qui va, là aussi, faire des petits dans d'autres arrondissements de Paris. Ne versant pas dans l'autosatisfaction, elle insiste sur le fait qu'il faut poursuivre les efforts. Il y a moins de plaintes de riverains, ce qui est déjà un bon baromètre, mais il reste encore beaucoup de travail. Elle est convaincue qu'avoir pris la décision de modifier le périmètre des équipes d'après-midi était une bonne solution sur le plan 2015. Les éboueurs ne sont plus concentrés sur le quartier des grands magasins l'après-midi mais déployés aussi au niveau des quartiers résidentiels. Elle veut, et elle a fortement insisté avec Jean-Baptiste de FROMENT et Gypsie BLOCH au Conseil de Paris, modifier aussi les horaires des agents puisqu'il y a encore des problèmes structurels.

L'évolution des modes de vie des Parisiens pousse aussi à modifier l'emploi du temps d'une journée. Les agents commencent à 6 heures 12, la grande majorité termine à 13 heures, or les Parisiens commencent de plus en plus tard le matin le travail et vivent de plus en plus tard dans Paris. Il y a une vraie politique de la nuit à prendre en compte et il faut donc arriver à trouver une organisation du travail, ce qui n'est pas simple, mais en 2016 il faut s'adapter absolument à cette donnée qui existe depuis assez longtemps et pour laquelle Paris a pris véritablement beaucoup de retard.

Avec M. Sébastien DULERMO, elle a beaucoup bataillé pour obtenir des postes supplémentaires, elle en a obtenu, mais ce n'est pas encore assez, ce n'est pas encore suffisant, il faudra poursuivre sur ce point. L'opération des nettoyages approfondis c'est bien, il y en aura moins mais mieux, il faut absolument poursuivre dans ce sens : de même que pour la sensibilisation aux déjections canines, aux mégots, véritable fléau apparu avec la loi sur l'interdiction de fumer à l'intérieur des établissements il y a déjà 10 ans. L'initiative prise dans l'arrondissement de déployer une centaine de cendriers vise à dire « Vos mégots, attention ! Si vous les mettez par terre ou même dans la corbeille de rue, ils polluent ! Recyclons-les ! ». Toute cette activité de recyclage est absolument importante.

Une centaine de cendriers ont été déployés, il faut pouvoir cette année en déployer plus puisqu'ils débordent assez rapidement et l'entreprise d'insertion qui gère le ramassage doit le faire de plus en plus souvent. Cela signifie que, petit à petit, l'idée que les mégots peuvent polluer et qu'il est bon de les recycler entre dans la tête des gens. Pour terminer, Madame le Maire rend hommage aux agents parce que, sans eux, ce plan n'existerait pas. Elle insiste sur la dimension humaine de cette activité. Les agents font un travail remarquable. Elle remercie M. Jean-Paul BIDAULT, directeur de la section et, bien sûr, chacune maintenant, et chacun des éboueurs qui y mettent beaucoup de passion.

Comme le rappelait M. Jean-Baptiste de FROMENT, souvent il y a eu de la démotivation, de l'absentéisme, ils sont apparus comme les laissés-pour-compte de l'administration parisienne, parfois un peu vilipendés par les habitants parce que Paris était sale, donc, ils en étaient tenus pour responsables. C'est bien de reconsidérer ce travail. D'ailleurs, quand ils sont en grève plus de deux jours, Paris est paralysé. Donc, ce service public est absolument essentiel et la responsabilité des élus parisiens est que ce service soit à la hauteur des enjeux d'une capitale comme Paris. Sans revenir sur les objectifs de tri, la collecte des biodéchets, le recyclage des mégots, Madame le Maire remercie à nouveau les acteurs de la propreté et invite à continuer à se battre.

Cette communication ne donne pas lieu à un vote, donc Madame le Maire passe au point 5 de l'ordre du jour avec quelques informations sur des projets de délibération qui passeront au prochain Conseil de Paris et qui intéressent le 9<sup>e</sup>, sans relever de l'avis de l'arrondissement.

Seront abordées au conseil de Paris la subvention de 3 000 € à l'association dont le siège est dans le 9<sup>e</sup>, la Porte-ouverte et une autre subvention de 6 000 € à l'association L'action musicale.

Madame le Maire laisse la parole à Mme Claire GANNET, adjointe à la culture pour aborder la DAC324, délibération globale qui intègre une subvention à une association du 9<sup>e</sup> arrondissement historique : l'Alliance israélite universelle.

DELIBERATION 09.2016.011 (DAC 2016.324) SUBVENTIONS (64 500 €) A 4 BIBLIOTHEQUES PATRIMONIALES PARISIENNES ET SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS.

ASSOCIATION « ALLIANCE ISRAELITE UNIVERSELLE » SISE 45 RUE LA BRUYERE A PARIS 9<sup>e</sup>.

Rapporteure : Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9<sup>e</sup> Arrondissement.

Mme Claire GANNET indique que la présente délibération a pour objet l'attribution d'une subvention globale par la Ville de Paris à hauteur de 64 500 € qui est à destination de quatre associations œuvrant dans le domaine littéraire et parisien. Sur la globalité de cette somme, une concerne spécifiquement l'association « Alliance israélite universelle ». Comme les années précédentes, il est prévu qu'une subvention de 20 000 € lui soit accordée. Mme Claire GANNET mentionne pour mémoire quelques chiffres : l'association située 45 rue La Bruyère est fréquentée par environ 23 000 élèves. L'ensemble des documents représentent 160 000 volumes et 1 million de documents d'archives. Cet ensemble constitue l'un des plus importants centres de ressources consacrés au judaïsme en France. Cette bibliothèque de l'Alliance israélite universelle est une source essentielle d'informations comme ces chiffres l'indiquent, tant pour les visiteurs que pour les chercheurs, pour les publics et pour les élèves, qu'il faut absolument préserver. Bien sûr, elle vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme Pauline VERON informe que son Groupe, bien sûr, votera ce soutien de la Ville de Paris à la bibliothèque Alliance israélite universelle comme le fait chaque année la Ville de Paris en soutenant cette bibliothèque remarquable qui se situe dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame le Maire juge important, dans le contexte actuel, de réaffirmer le soutien à cette association présidée par Marc EISENBERG, personnalité reconnue de la communauté juive puisque l'alliance historique de la République et des Juifs de France est incarnée par cette association. Donc, il est important d'envoyer ce signal collectivement, au-delà des clivages partisans, à cette association historique du 9<sup>e</sup>.

**Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAC 2016.324.**

DELIBERATION 09.2016.012 (DAC 2016.533) SUBVENTIONS (905 000 €) ET CONVENTIONS AVEC 29 SOCIETES ET UNE ASSOCIATION CINEMATOGRAPHIQUES. (5 CAUMARTIN ET MAX LINDER).

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9<sup>e</sup> Arrondissement.

Mme Claire GANNET explique qu'est également prévu dans l'ensemble des délibérations globales, le cinéma Le Louxor qui ne concerne pas l'arrondissement puisqu'il est dans le 10<sup>e</sup> même si son siège est dans le 9<sup>e</sup>. C'est un petit clin d'œil à cette salle de cinéma.

Madame le Maire remercie Le Louxor d'avoir accueilli les habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement, notamment ceux du quartier autour du square Montholon pour l'avant-première du film *Chocolat* de Roschdy ZEM. Puisqu'une partie de ce film avec Omar SY a été tournée dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, tournage absolument magique et féérique la production de *Chocolat* et Le Louxor ont offert une très belle matinée pour découvrir ce film.

Mme Claire GANNET expose que la présente délibération a pour objet l'attribution d'une subvention par la Ville de Paris à hauteur d'un montant global de 905 000 € à destination de 30 établissements cinématographiques qui gèrent à Paris 36 salles de cinéma indépendantes majoritairement classées « Art et essai ». Comme l'a dit Madame le Maire, deux concernent spécifiquement le 9<sup>e</sup> arrondissement : il s'agit, d'une part, du cinéma Max Linder qui bénéficiera d'une subvention de 35 000 € et d'autre part, du cinéma 5 Caumartin qui bénéficiera, quant à lui, de 20 000 €. Ces montants sont équivalents à ceux octroyés lors des dernières années. Les chiffres 2016 s'annoncent heureusement bon en termes de fréquentation. En 2015, ils avaient évidemment énormément souffert des attentats en termes de fréquentation puisque les salles, comme toutes les salles de spectacle ont subi un net repli. Elle propose évidemment de donner un avis favorable pour soutenir ces cinémas d'art et d'essai.

Mme Pauline VERON informe que son Groupe votera ce soutien de la Ville de Paris à ces deux cinémas d'Art et d'essai du 9<sup>e</sup> arrondissement comme à l'ensemble d'ailleurs des autres cinémas d'Art et d'essai puisque c'est dans la même délibération.

Madame le Maire ajoute que, pour soutenir ces cinémas, elle a souhaité avec Claire GANNET les intégrer au Pass culture 9 qui affiche de plus en plus de détenteurs du 9<sup>e</sup> arrondissement pour bénéficier de cette offre culturelle.

**Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération (DAC 2016.533).**

.../...

DELIBERATION 09.2016.013 (DPA 2016.23) CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE PISCINES – MARCHE A MAITRISE D'OUVRAGE – MODALITES DE PASSATION. PISCINE GEORGES DRIGNY SISE 18 RUE BOCHART DE SARON A PARIS 9<sup>e</sup>.

Rapporteure : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe au Maire du 9<sup>e</sup> Arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN indique que dans le cadre du Plan climat énergie adopté à l'unanimité au Conseil de Paris en octobre 2007 et dont l'actualisation a été adoptée en décembre 2012, la Ville de Paris s'est engagée à réduire les consommations d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre sur les bâtiments publics de 30 % à échéance 2020. La piscine du 9<sup>e</sup> concernée avec le plus fort potentiel d'économie d'énergie et d'eau est la piscine Georges DRIGNY, rue Bochart de Saron. Ces travaux permettront d'améliorer la qualité d'accueil, la rénovation de certains locaux, l'accessibilité handicap, l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction du nombre de pannes, et également d'améliorer la performance énergétique. Donc elle propose d'approuver le principe de passation de ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui permettra de lancer le contrat de performance énergétique piscine.

Elle ajoute que les travaux urgents de mise aux normes des cheminées qui donnent sur la cité scolaire Jacques DECOUR sont attendus. Madame le Maire a relancé la DJS à ce propos car c'est quelque chose de très important pour la municipalité et pour la cité scolaire DECOUR.

Madame le Maire confirme que ces travaux sont budgétés pour l'année 2016 sur les crédits du 9<sup>e</sup> arrondissement et qu'elle attend que ces travaux puissent se dérouler pendant l'été.

Mme Pauline VERON informe que son Groupe émet un avis favorable sur cette délibération qui est la mise en œuvre d'un engagement de la Maire de Paris de réduire les consommations d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre sur les bâtiments publics, une baisse, comme Mme Adeline GUILLEMAIN l'a rappelé, de 30 % en 2020 et c'est également l'engagement pris par son collègue Jean-François MARTIN dans le cadre du plan « Nager à Paris », plan qui a prévu également des rénovations pour permettre de diminuer les consommations d'énergie d'eau. Donc, elle estime que cela va dans le bon sens et pense qu'il va falloir caler le calendrier des travaux pour ne pas trop impacter ces deux piscines du 9<sup>e</sup> très demandées.

Madame le Maire remercie Mme Pauline VERON pour son soutien et pour le fait de relayer ces demandes de travaux urgents.

Mme Sylvie LEYDET qui suppose que ces travaux vont entraîner une fermeture de l'établissement demande si le calendrier et la durée des travaux sont déjà prévus.

Madame le Maire répond que c'est un sujet sur lequel elle n'a pas encore obtenu de réponse mais sur lequel elle sera extrêmement vigilante pour limiter les fermetures au maximum et qu'il y ait toujours une piscine ouverte sur les deux, entre Drigny et Valeyre puisque le 9<sup>e</sup> arrondissement a la chance d'avoir deux piscines anciennes puisqu'elles datent des années 70, elles ont besoin de travaux urgents mais l'important est que les deux piscines ne ferment pas en même temps, elle y veillera.

**Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération (DPA 2016.23).**

Madame le Maire demande à M. Sylvain MAILLARD de passer à la DAE18 qui revient sur la période dramatique traversée en novembre et les exonérations des droits de place dus par les commerçants des marchés parisiens.

DELIBERATION 09.2016.014 (DAE 2016.18) EXONERATION DES DROITS DE PLACE DUS PAR LES COMMERCANTS DES MARCHES PARISIENS SUITE AUX ATTENTATS DU 13 NOVEMBRE 2015 – AVENANTS AUX CONTRATS DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC.

Rapporteur : M. Sylvain MAILLARD, Adjoint au Maire du 9<sup>e</sup> Arrondissement.

M. Sylvain MAILLARD expose que la DAE18 porte sur un avenant au contrat de délégation de service public portant sur l'exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés parisiens suite aux attentats du 13 novembre dernier. Aucun marché ne concerne le 9<sup>e</sup> arrondissement mais c'est une DAE qui doit être votée par l'ensemble des arrondissements. Evidemment, la Municipalité y est favorable car cet avenant reconnaît le préjudice subi par l'ensemble des commerçants des marchés. Il appelle donc à voter favorablement mais informe de deux remontées parvenues hier et aujourd'hui sur ces avenants.

Deux présidents des commerçants de l'arrondissement font remarquer qu'ils ne comprennent pas pourquoi leur préjudice n'est pas reconnu puisqu'ils ont enregistré une baisse très importante de la fréquentation, entre autres touristique, depuis le 13 novembre et juste après les attentats. Pourquoi leur préjudice n'est-il pas reconnu et pourquoi la mairie centrale n'exonère-elle pas, par exemple, de droits de terrasse l'ensemble des commerçants pour les deux, trois jours, au moins, qui ont suivi les attentats ? Puisque cela est fait pour les marchés découverts, couverts et les marchés aux puces, il y a une vraie interrogation et M. Sylvain MAILLARD pense que beaucoup de commerçants et de présidents de commerçants vont faire remonter cette interrogation, qui sans aller jusqu'à la révolte témoigne d'une indignation réelle.

Madame le Maire souhaite quand même préciser pour le public présent qu'aucun des commerçants du 9<sup>e</sup> arrondissement n'est concerné par cette délibération qui est étudiée dans l'ensemble des conseils d'arrondissement mais qui ne concerne que les commerçants des marchés parisiens du samedi matin qui ont suivi les attentats. Le 9<sup>e</sup> a un marché alimentaire le vendredi après-midi, les attentats ont eu lieu le vendredi soir, et les marchés du samedi et du dimanche ont été suspendus par la mairie, d'où cette exonération des droits de place.

Elle ajoute que, comme on l'a encore vu ce weekend, les salles de spectacle ont été et sont toujours des établissements très fortement impactés par le risque terroriste. Les salles de spectacle, le vendredi, le samedi et le dimanche, voire le lundi qui ont suivi les attentats du 13 novembre, ont fermé, avec des frais extrêmement importants puisqu'il n'a pas été convenu par le Préfet, donc par le Gouvernement, de mettre en place un arrêté pour obliger ces institutions à fermer. Mais il est vrai qu'on a demandé, ou suggéré que les grandes enseignes, les grands magasins, les salles de spectacle ferment pour permettre une parfaite sécurité des Parisiens ce week-end là. Madame le Maire entend les remarques sur les droits de terrasse, et pense qu'il faut les relayer au Conseil de Paris.

.../...

Mme Pauline VERON déclare que cette délibération a pour objet l'indemnisation des commerçants concernant les marchés qui n'ont pu se tenir dans les jours qui ont suivi les attentats. Un vœu présenté par l'ensemble des groupes a été voté au Conseil de Paris à l'unanimité, ce qui engage tout le monde. Relatif à la mobilisation de la Ville de Paris en soutien aux victimes des attentats du 13 novembre 2015, il est assez long, plus de quatre pages, et reprend l'ensemble des propositions et des mesures que la Ville de Paris a mis en œuvre vis-à-vis de toutes les personnes touchées par ces attentats, que ce soit les victimes évidemment, les proches des victimes, les commerçants qui exercent là où ont eu lieu les attentats eux-mêmes. Ils ont été indemnisés pour les différents marchés qui ont dû fermer, c'est l'objet de cette délibération. Mais il est prévu aussi un certain nombre de choses vis-à-vis des commerçants qui ont été impactés immédiatement après les attentats.

Un certain nombre de choses dans ce vœu répond aux interrogations de la municipalité. Mme Pauline VERON propose de le transmettre. Par ailleurs, tout début janvier ou même peut-être fin décembre, elle a coprésidé avec le Préfet de région une réunion à l'Hôtel de Ville avec également Olivia POLSKI et Jean-François MARTIN, adjoints chargés du commerce et du tourisme, avec le Préfet ainsi que le Directeur régional des finances, le responsable des Urssaf, tous les responsables des services de l'État, ainsi que tous les représentants des professionnels du tourisme. Il y avait beaucoup de monde dans cette réunion et avec le Préfet, a été mis en place un guichet unique pour tous les commerçants qui auraient des problèmes de trésorerie suite à la baisse d'activité, et donc, à la baisse de fréquentation touristique liée aux attentats.

Il a été décidé dans cette réunion qu'un certain nombre de reports de paiement, notamment Urssaf ou impôts, ainsi qu'un certain nombre de demandes d'indemnisation pouvaient être demandés. Beaucoup de choses ont été mises en place et sont prévues d'ores et déjà au niveau de l'État et au niveau de la ville à travers ce vœu, au niveau de l'État à travers la réunion qu'elle a coprésidée avec le Préfet pour tenir compte et prendre en compte la baisse d'activité des commerçants, un suivi est assuré. Notamment le syndicat des salles de spectacle était représenté dans toutes ses composantes. Donc, elle pourra transmettre également un compte rendu qui a été fait par un représentant de l'État de cette réunion à l'Hôtel de Ville.

Mme Isabelle VUGHT observe que devant un évènement aussi dramatique que celui qui s'est produit, il est tout à fait naturel et normal que la communauté citoyenne, en l'espèce la Ville de Paris, le département, manifestent leur solidarité avec les victimes. Le problème réside dans la définition des « victimes ». Il y a bien sûr des victimes directes, personnes physiques mais après, on a tous ceux qui ont été, à quelque titre que ce soit, impactés par ces événements et leurs immédiates conséquences. Il a été fait référence aux marchés du samedi, aux commerçants, aux salles de spectacle, mais parmi les artisans, certains d'entre eux devaient venir faire des travaux. Il y a un moment cela fait partie de la solidarité nationale que d'assumer soi-même une part des dommages et notamment des dommages financiers qui résultent d'un acte pareil. Elle regrette qu'un plan global n'ait pas été présenté. Elle a l'impression qu'on procède par petites touches, qu'à chaque fois qu'on donne quelque chose à une certaine catégorie, les autres disent « Mais pourquoi pas moi ? » et se demande jusqu'où cela va aboutir. De plus, elle constate un côté revendicatif compréhensible mais quand on le rapporte à la douleur et au drame des victimes directes, cela la choque un peu. N'étant pas convaincue par la méthode, elle ne votera pas cette délibération.

.../...

Mme Sylvie LEYDET rejoint les propos de sa collègue. Elle ne voit pas l'utilité, mais se demande, en essayant de peser les mots pour paraître la moins dure possible, pourquoi on indemniserait les marchés du samedi et pas le reste ? Les salles de spectacle ont été plus ou moins forcées de fermer, idem pour les grands magasins qui ont fermé au mois de novembre, à un mois de Noël, au début des achats. Comme sa collègue, elle pense que le mécanisme visé ici n'est pas le bon. Donc, elle votera contre.

M. Sylvain MAILLARD veut essayer de convaincre ses collègues avec un point un petit peu plus technique. En l'occurrence, le 14, le 15 et le 16 aussi pour les marchés aux puces, c'est la Ville de Paris qui, de son propre chef, a décidé la fermeture des marchés couverts, à juste titre. Ce n'est pas une décision de la préfecture de police, en tout cas, pas à sa connaissance, c'est une décision du propriétaire, entre guillemets, qui décide de fermer pour une raison que l'on peut comprendre, mais qui lui est propre. Donc, dans ce cadre-là, il est évident qu'une aide ou une compensation lui paraît tout à fait logique. Il entend bien ce que disait Isabelle VUGHT sur les limites de l'aide. Il se déclare tout à fait d'accord et ne veut pas la contredire mais dans la mesure où les marchés sont aidés, il trouve qu'il existe presque une distorsion de concurrence de ne pas aider les autres commerçants qui eux-mêmes sont aussi, entre guillemets, locataires de la Ville de Paris à travers des étalages. Il trouve qu'il serait normal, que ce serait un droit, de faire un geste envers eux et de les exonérer pour les deux ou trois jours. Il y a aussi un vœu de pédagogie, c'est-à-dire présenter l'ensemble de ce qui a été dit tout à l'heure, l'ensemble du travail d'aide réalisé envers les commerçants qui permettrait d'avoir une vision globale de ce que veut faire la Mairie de Paris et l'ensemble des services.

**Un avis favorable est émis, par 10 voix pour, 1 voix contre (Mme Sylvie LEYDET) et 2 abstentions (Mme Isabelle VUGHT et M. Bertrand LIGER), sur le projet de délibération DAE 2016.18.**

DELIBERATION 09.2016.015 (DFA 2016.71) GRILLE TARIFAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE DE LA VILLE PAR DES BORNES WIFI.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris.

M. Jean-Baptiste de FROMENT précise qu'il s'agit effectivement de créer une grille tarifaire d'occupation du domaine public pour les bornes Wi-Fi. C'est un sujet important qui vise à ce qu'à terme une grande partie du territoire parisien puisse être couverte par le Wi-Fi et que l'on puisse y accéder alors gratuitement via les bornes Wi-Fi qui seront subventionnées par la Mairie de Paris dans le cadre de l'appel d'offres.

Cela ne concerne pas exclusivement les bornes Wi-Fi gratuites, plus largement il s'agit d'offrir une possibilité d'accéder au Wi-Fi dans l'espace public. L'objet est effectivement assez technique puisqu'il s'agit de créer une grille tarifaire en distinguant trois zones : une zone premium où l'opérateur devra payer une redevance de 5 000 € par an et par borne, une zone dite haute où les opérateurs paieront 2 500 € par borne et par an ; et tout le reste du territoire considéré comme une zone basse, le tarif étant de 500 € par an. Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement concrètement se situent en zone Premium selon la classification jointe en annexe à cette délibération, le boulevard Haussmann, en zone haute, les boulevards de Clichy et de Rochechouart et le reste est en zone basse.

.../...



L'exécutif municipal est tout à fait favorable au principe de clarifier les choses et de créer toutes les grilles tarifaires qui permettent effectivement aux opérateurs de savoir à quoi s'en tenir, sachant que l'enjeu est important.

A ce stade, il subsiste simplement des interrogations sur les critères qui ont présidé au choix de ces zones et cela ne ressort pas très clairement de la délibération. Alors, le critère est la commercialité et l'affluence à priori de la zone mais on n'en sait pas tellement plus. Sans faire de procès d'intention, sans invoquer d'arbitraire, M. Jean-Baptiste de FROMENT propose de s'abstenir sur cette délibération dans l'attente de précision supplémentaire sur le pourquoi du comment de ce zonage des grilles tarifaires, sachant qu'effectivement il ne faudrait pas créer des systèmes à plusieurs vitesses et il faudra s'assurer que les critères qui ont présidé à ce choix de grille tarifaire vont permettre un vrai développement harmonieux de ces bornes Wi-Fi qui, bien entendu, sont utiles sur l'ensemble du territoire parisien et du 9<sup>e</sup> Arrondissement. Donc, une interrogation qui ne demande qu'à être levée mais qui justifie l'abstention sur cette délibération.

Mme Pauline VERON expose que cette délibération est rendue nécessaire pour des raisons juridiques. Aujourd'hui, le Wi-Fi gratuit est possible dans l'espace public, dans certains parcs et jardins et dans les bibliothèques municipales. L'objectif, c'est que 70 % de l'espace public puissent être accessibles en Wi-Fi. C'est un engagement de mandature de la Maire de Paris. C'est une délibération qui permet de se doter d'un cadre tarifaire opposable à tout opérateur qui interviendra sur le domaine public parisien. Elle croit qu'il va y avoir un appel d'offres plus particulièrement un « appel à manifestation d'intérêt », pour voir s'il existe une initiative privée pour ce projet de développement de Wi-Fi à Paris avec une obligation pour la Ville de Paris de mettre en concurrence les opérateurs privés. Il n'est pas certain que les opérateurs privés répondront à ces appels d'offres et par conséquent ce sera la Ville de Paris qui le mettra en œuvre comme elle le fait aujourd'hui. Mais pour des raisons juridiques, il faut en passer par-là. A propos des interrogations sur les différentes zones, Mme Pauline VERON peut les entendre. Elle n'est pas spécialiste de la question, mais pour que les choses soient claires, c'est une délibération qui permet de développer le Wi-Fi à Paris dans l'espace public dans un cadre juridique plus sécurisé. Donc, elle votera pour cette délibération.

M. Sylvain MAILLARD veut donner une explication de vote. Effectivement, le 9<sup>e</sup> arrondissement accueille 12 millions de touristes à l'année et l'accès au Wi-Fi gratuit pour tous, chacun étant aussi touriste régulièrement au cours de l'année, est évidemment un critère important de choix de la destination, cela n'est pas remis en cause. Une de ses interrogations concerne aussi le matériel et le choix des bornes Wi-Fi. C'est-à-dire qu'il n'y a aucune indication, en tout cas pas à sa connaissance, sur le matériel qui va être choisi. Le choix, tout à fait juste, de désencombrer l'espace public a été fait. Quel va être le choix des bornes ? Quelles vont être leurs tailles ? Où va être leur emplacement ? Cette question n'est pas résolue, en tout cas, elle n'est pas expliquée et elle pose problème parce qu'une fois votée cette grille tarifaire, il n'y aura probablement plus accès au choix ni des matériels ni des emplacements.

Mme Isabelle VUGHT souhaite compléter la remarque de son collègue Sylvain MAILLARD par une autre remarque. Une fois le tarif défini et le droit reconnu aux opérateurs de s'implanter, existera-t-il une possibilité d'opposition, soit de la mairie d'arrondissement soit de la mairie centrale sur l'implantation, puisqu'il s'agit de domaine public. Elle pense que, d'une certaine manière, en réglant l'histoire des tarifs, on met un peu la charrue avant les bœufs. C'est-à-dire qu'on sait ce que ça va coûter à tel endroit mais on ne voit pas à quoi cela va ressembler. En conséquence, elle adoptera la même position que Sylvain MAILLARD.

.../...

M. Jean-Baptiste de FROMENT déclare ne pas avoir beaucoup d'inquiétude. Il pense il y a deux choses distinctes. Effectivement c'est peut-être un peu étrange de parler des tarifs indépendamment du choix de l'occupation d'espace public, de sa nature, de l'emplacement des bornes, etc., il estime que cela reste quand même ensuite à la main des autorités municipales, il n'est donc pas trop inquiet. En revanche, il ne lui semble pas contrairement à ce que disait Mme Pauline VERON, que cette délibération soit imposée en l'occurrence par le code des postes et communications électroniques dont l'article L46 est cité dans la délibération, puisque cet article indique que le fait de fixer une redevance est une simple faculté des autorités municipales. D'ailleurs, il y a une petite erreur, de mémoire, dans l'exposé des motifs de ces délibérations, puisqu'il était indiqué que la convention peut donner lieu à versement de redevance due à l'autorité concessionnaire ou gestionnaire du domaine public concerné dans le respect du principe d'égalité entre les opérateurs. Ces redevances sont raisonnables et proportionnelles à l'usage du domaine. Il s'agit aussi de savoir si ces 500 €, 5 000 €, etc., sont raisonnables et proportionnés au sens de l'article L46 et ça, ce n'est pas indiqué dans la délibération. En tout cas, c'est une simple faculté, il n'y avait donc pas d'obligation pour la Maire de Paris d'avoir ce projet de délibération.

Madame le Maire constate que de fortes réserves ont été exprimées par l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, avec quelques nuances. Elle aussi voudrait disposer des données sur l'impact de la multiplication des bornes sur l'espace public, sur la santé des habitants ou des visiteurs. Pour l'instant, la délibération ne concerne que la grille tarifaire mais il aurait été satisfaisant de disposer, au même titre que la téléphonie mobile qui est encadrée par une charte, d'une charte sur ce type de matériel. Bien sûr il ne s'agit pas d'être rétrograde et de ne pas répondre à cette révolution digitale, qu'elle salue, mais il faut prendre des précautions parce que le Wi-Fi émet de larges bandes de basse fréquence qui peuvent inquiéter les habitants auxquels elle estime nécessaire de donner des informations. Ce type de délibération n'en donne pas, donc, sur un sujet comme celui-ci, elle accorde la liberté de vote pour l'exécutif municipal.

**Un avis défavorable est émis, par 8 voix contre (Mme Delphine BÜRKLI, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Claire GANNET, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Gypsie BLOCH, Mme Sylvie LEYDET, Mme Isabelle VUGHT), 3 voix pour (M. Bertrand LIGER, Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL) et 2 abstentions (M. Sylvain MAILLARD, M. Jean-Baptiste de FROMENT), sur le projet de délibération (DFA 2016.71).**

DELIBERATION 09.2016.016 (DDCT 2016.24) CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LE MINISTERE DE LA JUSTICE – AUTORISATION-SIGNATURE.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris.

M. Jean-Baptiste de FROMENT expose qu'il s'agit simplement d'approuver la convention de prestation de service avec le ministère de la Justice pour les locaux du tribunal d'instance.

Madame le Maire annonce que c'est une délibération technique, mais précise que le jour où les locaux du tribunal d'instance seront libérés, cela représentera un vrai potentiel pour l'arrondissement. Des espaces d'à peu près 900 ou 1 000 m<sup>2</sup> seront ainsi libérés et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> a un certain nombre de propositions à faire. Elle rencontrera le premier adjoint à la Maire de Paris dans quelques jours, elle lui a déjà écrit qu'elle souhaitait agrandir la bibliothèque qui est très exiguë.

La crèche Drouot, dans cet îlot Drouot, nécessite une réelle réhabilitation. Donc, le jour où le tribunal d'instance du 9<sup>e</sup> ira s'installer dans le 17<sup>e</sup>, il y aura une vraie opportunité de trouver de nouveaux usages pour les habitants, de même que favoriser aussi l'accès au droit qui est important. L'équipe municipale y réfléchit pour disposer toujours d'un endroit à la mairie qui soit accessible à tous les habitants qui peuvent avoir besoin de telle ou telle consultation juridique.

**Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération (DFA 2016.71).**

09.2016.017 (DLH 2016.54) RENOUVELLEMENT DE GARANTIES ACCORDEES PAR LA VILLE DE PARIS A DIVERS EMPRUNTS PLA-I, PLUS ET PLS A CONTRACTER PAR LA SIEMP (41 165 508 €). (10-12, rue de Londres à Paris 9<sup>e</sup>).  
Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Conseillère d'Arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET rappelle que les opérations de conventionnement de logements sociaux sont financées par des subventions, des fonds propres et des prêts bancaires. Les types de logement conventionnés portent d'ailleurs le nom des prêts avec lesquels ils sont financés. Par exemple, PLA-I pour prêt locatif aidé d'intégration, PLUS pour prêt locatif à usage social, et PLS pour prêt locatif social. La Ville de Paris garantit ces emprunts qui doivent être souscrits dans un délai de deux ans. La présente délibération va permettre de renouveler les garanties d'emprunts de la Ville de Paris sur 14 adresses de la SIEMP en raison du retard dans la réalisation des programmes de logements sociaux. Le 9<sup>e</sup> arrondissement est plus particulièrement concerné par le 10-12, rue de Londres, qui permettra de réaliser 36 logements sociaux. Il s'agit d'un programme de transformation de bureaux en logements sur un immeuble qui avait été acquis par l'établissement public foncier d'Île-de-France. Elle propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme Pauline VERON indique que son Groupe votera bien sûr cette délibération qui permet de continuer à garantir des emprunts pour des opérateurs qui font du logement social à Paris. Il s'agit de prolonger cette garantie d'emprunt. La Ville de Paris garantit les emprunts faits par les bailleurs sociaux.

Mme Isabelle VUGHT votera aussi cette délibération mais elle veut signaler qu'elle trouve toujours assez ahurissante la façon de la Caisse des dépôts, puisqu'il s'agit ici de la Caisse des dépôts, qui est prêteur sous garantie des collectivités locales et pas simplement de la Ville de Paris. En effet, rien n'oblige une collectivité locale à garantir des prêts qui sont effectués par un organisme HLM constructeur auprès de la Caisse des dépôts, c'est simplement que la Caisse des dépôts ne veut surtout pas avoir le moindre risque dans ses comptes. Il est vrai que les conditions que la caisse met aux collectivités sont absolument hallucinantes, donc, la ville a dû se soumettre, comme beaucoup de collectivités. Elle lit ce qui est écrit : « La Ville de Paris s'engage donc, si l'emprunteur, la SIEMP, en l'occurrence, a la moindre défaillance, même le moindre retard, la Ville de Paris s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de l'établissement prêteur sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous ni exiger que l'établissement prêteur ne discute au préalable avec l'organisme défaillant.

.../...

Les charges des garanties seront couvertes éventuellement par un prélèvement sur les ressources générales du budget, toujours de la ville et en cas d'insuffisance et à concurrence des sommes nécessaires, par une augmentation corrélative des taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation, ainsi que de la cotisation foncière des entreprises. » Voilà les conditions que la Caisse des dépôts impose, établissement public s'il en est, impose aux collectivités locales quand elle leur demande de garantir les emprunts des organismes. Mais Mme Isabelle VUGHT votera la délibération.

**Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération (DLH 2016.54).**

DELIBERATION 09.2016.018 (DDTC 2016.25) MODIFICATION DE LA CHARTE DU BUDGET PARTICIPATIF.

Rapporteuse : Mme Isabelle VUGHT, Conseillère d'Arrondissement.

VŒU 09.2016.019 RATTACHE (DDTC 2016.25) AMENDEMENT RELATIF A LA DELIBERATION 2016 DDCT 25 - MODIFICATION DE LA CHARTE DU BUDGET PARTICIPATIF PRESENTE PAR DELPHINE BÜRKLİ, ET L'EXECUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Rapporteuse : Mme Isabelle VUGHT, Conseillère d'Arrondissement.

Madame le Maire passe ensuite à la modification de la charte du budget participatif, la DDCT25 avec Mme Isabelle VUGHT qui travaille pour l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> sur beaucoup de ces sujets et l'en remercie.

Elle a décidé de consacrer pour l'an prochain le montant maximum de 30 % de l'enveloppe « équipements de proximité », de 40 % l'enveloppe « espace public », des ILL 2017, au budget participatif du 9<sup>e</sup> soit 607 603 € et avec l'abondement de 2 € pour 1 €, c'est donc la somme de 1 822 809 € qui sera consacrée en 2017 au financement des projets retenus lors du vote citoyen qui interviendra en septembre 2016 dans le cadre du budget participatif. Elle remercie donc Mme Isabelle VUGHT de présenter ce projet de délibération avec un amendement qu'elle a voulu soumettre et faire le point sur l'état d'avancement de la concertation avec les habitants et les conseils de quartier.

Mme Isabelle VUGHT indique que cette délibération DDCT25 propose de modifier sur un point la charte du budget participatif, il s'agit des conditions de son financement. Elle rappelle que dans ses versions initiales pour la première année, appliquées en 2015 pour l'exercice 2016, le mécanisme du budget participatif prévoit du côté des maires d'arrondissement que ceux-ci peuvent, sur la base du volontariat, affecter au financement des projets d'arrondissement, une enveloppe qui représentait au maximum 30 % de leur dotation d'investissement d'intérêt local, plus exactement 30 % de l'enveloppe « espace public » et 30 % de l'enveloppe « équipements de proximité ». Par ailleurs, la Maire de Paris avait mis en place un système d'incitation financière qui consistait à dire que pour 1 € mis par le Maire d'arrondissement, la Ville de Paris mettait 1 € sur les mêmes projets.

En décembre 2015, le conseil de Paris a adopté un vœu, pour la seconde édition du budget participatif qui visait à modifier ce mode de financement sur deux points : supprimer le plafond de 30 %, d'une part et, d'autre part, augmenter la participation de la Ville de Paris qui passait donc de un pour un à 2 € pour 1 €. Donc, la délibération qui est présentée, la DDTC 25, a pour objet de retranscrire dans la Charte du budget participatif ces deux éléments. Pour l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, la retranscription pose cependant un problème.

Elle ne lui paraît pas tout à fait satisfaisante. En effet, dans le texte qui est proposé, le plafond de 30 % est supprimé, c'est parfait pour les maires d'arrondissement mais en revanche, sur l'aspect incitation financière de la Ville de Paris, il n'est plus question que de principe et cette fois-ci le plancher est supprimé qui, de un 1 pour 1, est passé à la suite du vœu voté en conseil de Paris à 2 pour 1. Donc, il n'y a plus de garantie que ce dispositif soit au moins égal à ce qui a été annoncé par la Maire de Paris.

C'est pour cela que dans l'amendement qui est présenté au point numéro 2, il est souhaité qu'il y ait une phrase qui précise que le système d'incitation, d'abondement, s'effectue avec un plancher qui est d'au moins 2 € pour 1 € consacrés au budget participatif d'arrondissement par le Maire d'arrondissement. Cela constitue le premier point qui porte sur la proposition faite dans la délibération. Cela dit, à partir du moment où la Charte du budget participatif est d'une certaine manière resoumise à la délibération des arrondissements, pour avis, et ensuite, au Conseil de Paris, il est apparu important de regarder s'il n'y avait pas d'autres points qui auraient mérité des amendements. Il se trouve qu'un certain nombre ont été repérés, puisqu'il y en a treize autres.

Mme Isabelle VUGHT rappelle qu'il est important que le texte de la Charte du budget participatif qui a été, pense-t-elle, voté en novembre 2014 par la majorité du Conseil de Paris mais peut-être pas avec un examen aussi attentif qu'il aurait fallu, que ce texte soit suffisamment précis, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté ou de conflit ensuite. Elle pense que ce n'est pas simplement un texte, une déclaration politique, c'est plus que cela. Il crée des droits notamment pour les Parisiens de déposer des projets ou d'être informés ou de voter. Et donc, il convient que les termes de cette charte soient tout à fait précis et sans équivoque.

Les points qu'il faudrait faire évoluer sont de deux ordres. Pour les premiers, Mme Isabelle VUGHT en fera la liste et donnera les références par rapport aux propositions qui sont faites dans l'amendement, ils représentent des corrections d'erreurs manifestes. Un certain nombre de points sont mal rédigés, où on constate des omissions qui ne permettent pas que la charte s'applique, d'ailleurs la charte n'est pas appliquée telle qu'elle est rédigée. Elle les cite rapidement : il y a un comité de pilotage du budget participatif avec les maires d'arrondissement, dans le texte de la charte, il n'est pas prévu que ce comité soit présidé par la Maire de Paris ou par son représentant. Donc, en considérant que la charte s'applique, le comité est sans le Maire de Paris, ce qui est dommage.

Second point, il y a un endroit dans la charte où il est fait état de la communication aux associations et aux conseils de quartier des projets qui sont déposés, mais non communiqués aux associations citoyennes. Mme Isabelle VUGHT ne sait pas ce que c'est qu'une association citoyenne et pense qu'il y a aussi d'autres associations qui peuvent déposer des projets sur la plateforme. Donc, elle propose de supprimer le mot « citoyenne » pour dire que toutes les associations peuvent bénéficier de l'information sur les projets.

Autre point qui est une simple erreur matérielle : sur une référence, une commission ad hoc est créée, c'est en réalité celle du comité de pilotage. C'est juste une rectification de référence. Plus étonnant, il y a une commission d'arrondissement qui est prévue par la charte. Cette commission d'arrondissement va décider quels sont les projets qui vont être mis au vote en septembre, puisque le vote a lieu en septembre. La composition de ce comité d'arrondissement est précisée : il va y avoir le maire d'arrondissement, un représentant de la Ville de Paris, des services et des élus d'opposition. La seule chose qui a été oubliée, ce sont les élus de la majorité, ce qui constitue vraiment une erreur puisque sur le site internet [budgetparticipatif.fr](http://budgetparticipatif.fr), il est dit que des élus de la majorité font partie de la commission d'arrondissement.

Mme Pauline VERON indique qu'il est écrit « notamment ».

Mme Isabelle VUGHT explique que c'est la charte qui s'applique et qu'il n'est pas écrit « notamment ». Donc, là il y a une erreur manifeste, il y a un oubli, et si le vote intervenait sans modifier ce point, cela voudrait dire effectivement que dans la proposition, il n'y a pas d'élus de la majorité, ce qui n'est évidemment pas acceptable.

Autre point, il est dit que les Parisiens vont pouvoir voter sur un certain nombre de projets mais il n'est pas prévu par la charte, et ça devrait l'être, quelle est l'autorité qui va décider du nombre de projets maximum. Mme Isabelle VUGHT pense que c'est simple, c'est la Maire de Paris pour les projets parisiens et le Maire d'arrondissement pour les arrondissements. Il est important que cela figure dans la charte. Qui doit voter ? Alors, il est expliqué qu'il n'y a pas de condition d'âge ni de nationalité, et ce point n'est absolument pas contesté, sauf qu'il n'est fait nulle part mention de la seule condition réelle imposée, c'est-à-dire la résidence. Donc, là aussi, il faut que la charte soit précise et indique que les Parisiens qui peuvent voter sont les Parisiens qui résident à Paris.

D'autres points vont peut-être un petit peu plus loin. Ils portent notamment sur la définition des autorités qui vont être en relation avec les porteurs de projet ou les votants. Elle pense qu'il s'agit plutôt de clarifier les règles, de mettre plus de transparence, par exemple en expliquant que, quand il y a des messages qui sont adressés aux porteurs de projet pour des projets d'arrondissement, il doit y avoir cosignature de ces messages par la Maire de Paris et le Maire d'arrondissement. Il faut aussi préciser, par exemple, elle pense que c'est arrivé l'année dernière et qu'il n'est pas souhaitable que cela se reproduise, que les délais de vote, la durée du vote ne puissent pas être modifiés sauf cas de force majeure. Une fois que le processus est engagé, il faut absolument respecter les procédures mises en œuvre. Donc, il y a, au total, 14 points incluant le fameux plancher de l'intervention de la Ville de Paris, qu'elle se déclare prête à expliquer plus précisément sur tel ou tel point.

En conclusion, elle souhaite dire que l'exécutif, et Madame le Maire vient de le dire, est favorable au budget participatif et est prêt à s'engager encore plus fortement cette année. Il ne s'agit absolument pas de remettre en cause ce mécanisme. Il s'agit de profiter d'une occasion, l'occasion c'est cette rectification qui porte sur le financement, pour remettre d'équerre une charte sur un certain nombre de points qui peuvent porter à ambiguïté et peut-être même à terme, créer des difficultés là où il n'y a pas du tout besoin d'en créer. C'est la raison pour laquelle elle demande de bien vouloir voter l'amendement qui porte sur la délibération modificative de la charte.

Mme Pauline VERON a pris connaissance de tous ces amendements juste avant le Conseil d'arrondissement et comme ils sont assez nombreux et précis, elle ne va pas répondre point par point par manque de temps, l'amendement ayant été déposé vraiment au dernier moment à ce conseil d'arrondissement. Ce qu'elle souhaite dire tout d'abord, c'est que cette charte pour l'instant a pour objectif de fixer un cadre qui permette de mettre en œuvre le budget participatif. Mais effectivement sur un certain nombre de points, les choses ne sont pas dites de façon extrêmement précise, le processus de construction de budget participatif n'étant pas achevé.

Cette charte qui a été votée à l'unanimité au Conseil de Paris permet de faire évoluer le dispositif. D'ailleurs il a évolué déjà entre 2014 et 2015, il évolue pour 2016 ; pour preuve, la volonté de la Maire de Paris est d'augmenter considérablement la part de l'argent qu'elle met dans les budgets participatifs d'arrondissement. La Mairie de Paris pense qu'il y a un certain nombre de projets, contrairement à l'année dernière, qui auront vocation à rester plus dans les arrondissements plutôt que d'être regroupés dans les projets parisiens, et donc, il faut effectivement dégager des enveloppes plus importantes dans les arrondissements pour mettre en œuvre ces projets qui vont rester au niveau de l'arrondissement. La vocation de cette charte pour l'instant n'est pas de rentrer de façon trop précise dans un certain nombre de points qui sont encore en discussion avec les arrondissements dans le cadre du comité de pilotage évoqué. Par exemple, cette année a été mis en place un budget participatif pour les quartiers populaires avec une enveloppe spécifique. Mme Isabelle VUGHT n'en a pas parlé mais elle n'apparaît pas dans cette charte ; le lancement de l'expérimentation d'un budget participatif des écoles n'apparaît pas dans cette charte.

Ces sujets seront mis dans la charte l'année prochaine ou l'année suivante de manière à ce que les choses soient bien, une fois qu'un certain nombre de choses ont été expérimentées, mises en place avec les 20 maires d'arrondissement. Mme Pauline VERON préside ce comité de pilotage, dans lequel tout se passe d'ailleurs dans un consensus vraiment intéressant à la fois pour la démocratie locale et pour la politique en général, puisque tout le monde trouve que ce budget participatif est une bonne chose. Pour l'instant, ce n'est pas dans l'intérêt collectif que de figer les choses de façon trop précise dans la charte parce qu'il y a encore des choses à voir, et des choses à modifier. Donc, il faut modifier un point puisqu'il y avait une précision qui disait « 1 € pour 1 € et que l'année prochaine, ce sera de 1 € à 2 € », donc il va y avoir contradiction avec la charte. Pour le reste, la charte est écrite de manière à ce que des choses puissent être expérimentées sans que ce soit en contradiction avec les principes qui sont énoncés. C'est une charte qui énonce des grands principes sur lesquels tout le monde se met d'accord.

Par ailleurs dans les choses proposées, il y a déjà énormément de choses en fait qui sont mises en œuvre, par exemple la présence des élus de la majorité dans les commissions ad hoc d'arrondissement, c'est déjà le cas dans les mairies d'arrondissement, puisqu'il est écrit que la commission ad hoc comprend notamment le Maire d'arrondissement, les élus d'opposition. Il fallait s'assurer, dans un certain nombre de mairies qui ne sont peut-être pas hyper ouvertes aux droits de l'opposition, que l'opposition soit représentée, toutes couleurs politiques confondues, que l'opposition soit présente dans les conseils d'arrondissement. Dans un certain nombre de commissions ad hoc auxquelles elle a participé, il y avait plusieurs membres de la majorité qui étaient présents. La charte n'empêche absolument pas, contrairement à ce qui vient d'être dit, la présence des élus de la majorité. Aujourd'hui, dans les différentes réunions organisées sur le budget participatif, personne n'a souhaité une modification profonde de la charte car elle permet justement de mettre en œuvre ce projet qui est encore en cours d'installation par différents aspects.

Mme Pauline VERON propose que le moment venu, quand tous les points auront été discutés, une fois que les élus auront avancé sur le budget participatif des écoles, sur le budget participatif des quartiers populaires, que les remarques et les propositions soient rassemblées et mises dans cette charte.

Aujourd'hui, ce n'est pas le bon timing pour le faire. Il faut simplement faire la modification qui va à l'encontre de ce qui est fait. Tout le reste permet d'expérimenter des choses, de continuer à peaufiner le dispositif dans l'intérêt de tous les arrondissements et de ce projet qui est porté par tous les arrondissements. Donc, elle demande de retirer cet amendement. Un comité de pilotage va se tenir dans pas très longtemps avec les différents maires d'arrondissement, les différents arrondissements. Elle suggère de regarder les propositions dans le cadre de ce comité de pilotage, et de regarder aussi les autres choses qui doivent être intégrées dans cette charte. Elle-même aura des propositions à faire, des modifications de la charte mais aujourd'hui, ce n'est pas le moment d'introduire ces modifications.

M. Sylvain MAILLARD intervient car il a entendu dire tout à l'heure que tous les élus sont favorables au budget participatif. Ce n'est pas tout à fait son cas. C'est très simple, pour être clair et dire les choses clairement, le budget participatif, c'est enlever le pouvoir et le pouvoir financier aux élus qui sont élus démocratiquement pour le donner à des habitants, à des résidents sur des critères qui sont quand même discutables.

Il s'interroge : « Pourquoi nous participons et pourquoi nous avons choisi de prendre la totalité de l'enveloppe ? Tout simplement parce que nous sommes étranglés financièrement. » Il ajoute que si la municipalité avait les moyens financiers de l'ensemble des développements qu'elle souhaite réaliser, elle n'y participerait peut-être pas. Il veut donc apporter cette rectification et dire que, sans contester, il ne va pas entrer dans un débat polémique mais il faut être conscient du fait que la situation serait financièrement intenable sans participer au budget participatif.

Mme Sylvie LEYDET note qu'il est fait état de 5 % du budget d'investissement. Sur la mandature, cela représente un demi-milliard d'euros. Elle estime que quand un demi-milliard d'euros est en jeu, il faut que les règles soient les plus précises possible.

M. Jean-Baptiste de FROMENT se déclare tout à fait d'accord avec Sylvie LEYDET et évidemment avec les amendements brillamment proposés par Mme Isabelle VUGHT. Il est un petit peu plus nuancé que son collègue Sylvain MAILLARD. Il croit vraiment que le principe du budget participatif va dans le bon sens mais il faut qu'il soit véritablement et effectivement le plus possible participatif, qu'il ne soit pas préempté par telle ou telle chapelle ou simplement une fraction des habitants.

Tout ce qui peut contribuer véritablement à la représentativité des choix est quand même très important. Par ailleurs, et là il rejoint complètement Sylvain MAILLARD, il ne s'agit peut-être que de 5 % du budget total d'investissement de la ville mais le budget d'arrondissement, en revanche, ce sont des pourcentages beaucoup plus importants puisqu'il est mentionné 30 %, 40 % à l'échelle d'un arrondissement, c'est véritablement quelque chose de très structurant. Donc la question démocratique se pose de façon très, très aiguë à l'échelle des arrondissements.

Madame le Maire se réjouit que ce sujet soit pointé car cette très forte différence représente un véritable effort pour la municipalité. À propos des piscines, il a été dit tout à l'heure avec Adeline GUILLEMAIN qu'il fallait se battre pour chaque euro reçu dans le 9<sup>e</sup> arrondissement pour entretenir le patrimoine de la ville, que ce soit les écoles ou les équipements sportifs.

.../...



Les contraintes financières sont extrêmement aiguës et il est important de rester extrêmement soucieux des deniers publics, d'où ce vœu qui ne vise pas qu'à amender une charte. Beaucoup d'argent y est consacré donc les élus sont tenus de rendre des comptes aux Parisiens et elle souhaite que ce vœu puisse être adopté par le conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement dès ce soir, en témoignage.

Mme Isabelle VUGHT n'est pas du tout d'accord sur la méthode qu'évoquait Pauline VERON qui voudrait mettre en place cette année même un certain nombre de nouveautés, comme, par exemple, le fait de réserver des crédits pour les quartiers les plus en difficulté ou d'instituer un budget participatif jeune, pour dire ensuite : « Eh bien, là, ce n'est pas dans la charte mais ce n'est pas grave, après on le remettra ».

Mme Pauline VERON répond que la charte est déjà mise en œuvre.

Mme Isabelle VUGHT reprend que « c'est déjà mis en œuvre » mais ce n'est pas dans la charte, c'est ce qui a été dit. Donc, d'une certaine manière, elle demande à quoi bon avoir une charte si des choses sont faites sans que cela soit prévu. Elle ajoute que dans ce cas, il faut arrêter de faire une charte et puis, surtout arrêter de considérer que ça doit être adopté en conseil de Paris et qu'il doit y avoir des modifications sous la forme d'amendements. Ou bien « on fait ce qu'on a dit », il y en a d'autres qui emploient cette expression en ce moment, et on dit ce qu'on fait, ou alors, il n'y a pas de charte et puis, pourquoi pas ?

C'est une décision politique qui relève de la Mairie de Paris, il ne faut pas jouer à la charte. Par ailleurs, Mme Isabelle VUGHT indique qu'elle aurait bien volontiers écrit un courrier, sous l'autorité de Madame le Maire, pour soulever ces différents points. Elle estime que c'est Mme Pauline VERON qui a tendu l'appât puisqu'elle a elle-même fait un amendement à la charte. Dans ce cas, elle ne voit pas pourquoi elle se gênerait de ne pas le compléter. Si Mme Pauline VERON voulait faire un bon amendement, il fallait peut-être mettre 2 € pour 1 €, cela aurait été clair, cela aurait constitué un vrai engagement, plutôt que d'enlever tout plancher pour l'intervention financière de la Ville de Paris.

Pour répondre à la question de Madame le Maire sur l'état d'avancement du budget participatif dans le 9<sup>e</sup>, tout se passe bien. Les projets ont été reçus, certains d'entre eux ont été écartés directement par les services de la mairie de Paris parce qu'ils n'étaient pas recevables sur le fond. Maintenant, un certain nombre de projets vont être classés en trois catégories, des projets qui vont être repoussés éventuellement, sans savoir encore s'il y en aura, par la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement parce qu'ils ne sont pas compatibles avec d'autres projets déjà mis en œuvre, des projets qui vont être mis en co-construction, notamment quand ils sont similaires ou se trouvent sur le même lieu géographique, et des projets envoyés directement à l'expertise des services pour être évalués techniquement et financièrement. Donc, dans un mois, un mois et demi, tout sera sur les rails.

Madame le Maire complète le point concernant le projet Lauréat 2015 de végétalisation autour du square Berlioz, puisque c'est le projet du conseil de quartier Blanche Trinité. Il avait recueilli le plus de suffrages en septembre dernier, les calendriers sont tenus pour un début des travaux en fin d'année et une réalisation définitive pour le printemps. Ils sont à la fois suivis par Sébastien DULERMO en tant qu'adjoint à la voirie, et Sylvain MAILLARD qui est référent sur le conseil de quartier. La phase de concertation avec les parents d'élèves, les parents de crèche et les habitants, sous la houlette de Gypsie BLOCH s'est terminée la semaine dernière.

.../...

Un projet finalisé sera de nouveau passé sous le tamis des habitants au printemps prochain, qui arrive vite, pour qu'il soit le plus perfectible possible et recueille le plus d'adhésion.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement intérieur ;

Vu le vœu présenté par Mme Isabelle VUGHT, Conseillère d'arrondissement.

**Est adopté par 11 voix pour, 3 voix contre (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL), le vœu suivant :**

*« Considérant l'article 20 du règlement intérieur du conseil du 9e arrondissement portant sur les délibérations et le droit de les amender ;*

*Considérant la délibération 2016 DDCT 25 portant sur une modification partielle de la charte parisienne du budget participatif ;*

*Considérant le retour d'expérience tiré des deux premières éditions parisiennes du budget participatif ;*

*Considérant les méthodologies de travail mises en place au fur et à mesure, et celles encore à améliorer ou à créer ;*

*Il est proposé les modifications suivantes:*

*- avant l'article 1 : dans l'avant dernier alinéa du préambule, le début de la deuxième phrase est modifié comme suit : « Un comité de pilotage qui réunit autour de la Maire de Paris ou son représentant l'ensemble des maires d'arrondissement».*

*- l'article 1 est modifié comme suit : il est ajouté à la fin de la phrase « d'au moins deux euros pour un euro consacré au budget participatif d'arrondissement par le maire d'arrondissement».*

*- il est créé un article 2 : à la fin du point 1 (une plateforme unique pour déposer des propositions) du chapitre « le processus participatif », il est ajouté la phrase suivante :*

*« Toute correspondance adressée aux porteurs de propositions et votants concernant un projet d'arrondissement est signée par la Maire de Paris et le Maire d'arrondissement».*

*- il est créé un article 3 : à la fin du point 1 (une plateforme unique pour déposer des propositions) du chapitre « le processus participatif », il est ajouté la phrase suivante : « Il est communiqué aux Maires d'arrondissement, dans le respect des règles de la CNIL et notamment sous réserve de l'accord des personnes l'ensemble des fichiers de coordonnées des habitants par arrondissement, constitués dans le cadre du budget participatif».*

*- il est créé un article 4 : au premier alinéa du point 4 (collection, co-construction et discussions collectives des projets) du chapitre « Le processus participatif », les mots « associations citoyennes » sont remplacés par le mot : « associations ».*

*- il est créé un article 5 : le premier alinéa du point 5 (la sélection des projets soumis au vote des Parisiens) du chapitre « Le processus participatif » est modifié comme suit : « par la Maire de Paris après consultation du comité de pilotage mentionné dans le préambule ».*

- il est créé un article 6 : le deuxième alinéa du point 5 (la sélection des projets soumis au vote des Parisiens) du chapitre « Le processus participatif » est modifié comme suit :

« arrêtée par le Maire d'arrondissement après consultation d'une Commission ad hoc réunissant notamment le Maire d'arrondissement ou son représentant, des élus de la majorité municipale d'arrondissement, des élus de l'opposition... »

- il est créé un article 7 : après le premier alinéa du chapitre « le vote », il est ajoutée une phrase ainsi rédigée : « La Ville de Paris assure l'information sur les projets parisiens ».

- il est créé un article 8 : le cinquième alinéa du chapitre « le vote » est modifié comme suit : « dans l'espace public et au sein des structures municipales accueillant du public, à l'exclusion des locaux scolaires, sous la responsabilité d'élus ou de leurs directeurs »

- il est créé un article 9 : le septième alinéa du chapitre « le vote » est complété par une phrase ainsi rédigée : « Ce nombre maximum est fixé par la Maire de Paris pour les projets parisiens et par le maire d'arrondissement pour les projets d'arrondissement ».

- il est créé un article 10 : le huitième alinéa du chapitre « le vote » est modifié comme suit : « Tous les Parisiens résidants à Paris ».

- il est créé un article 11 : il est ajoutée à la fin du chapitre « le vote » une phrase rédigée ainsi : « La durée de vote fixée en début de processus ne peut pas être modifiée en cours de vote, sauf cas de force majeure. La durée du vote électronique ne peut pas excéder celle dévolue au vote physique ».

- il est créé un article 12 : dans le huitième alinéa du chapitre « le calendrier » le mot « été » est remplacé par le mot « septembre ».

- il est créé un article 13 : après le deuxième alinéa du chapitre « réalisation des projets » il est ajoutée la phrase suivante : « Tout projet retenu à l'issue du vote des Parisiens est engagé dans l'année qui suit ».

**Un avis favorable est émis, par 11 voix pour, 3 voix contre (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL), sur le projet de délibération (DDTC 2016.25).**

Mme Pauline VERON demande que son vote contre soit précisé au procès-verbal.

Madame le Maire regrette le ton polémique du vote de ce vœu qui ne visait qu'à améliorer une charte mais constate que chacun a pu exprimer son point de vue et remercie tous les élus de leur participation.

#### DÉLIBÉRATION 092016.020 CRÉATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris déléguée aux familles, à la petite enfance, à la vie scolaire et à la Caisse des Écoles.

Mme Gypsie BLOCH rappelle qu'il s'agit d'un projet porté par la Municipalité depuis son arrivée en avril 2014 mais que les priorités nombreuses n'ont pas permis de mettre en place jusqu'à présent. L'un des premiers rendez-vous s'est tenu en avril avec l'UNICEF avec laquelle a été évoqué ce beau projet. Beau projet pour deux raisons, la première est de donner aux enfants la possibilité de découvrir l'engagement citoyen dès leur plus jeune âge et de découvrir le débat public, la seconde est de leur donner cette opportunité et leur permettre de se retrouver dans des situations différentes de celles auxquelles ils peuvent être confrontés soit sur le temps scolaire ou sur le temps périscolaire et donc de les mettre dans des situations d'écoute, dans des situations d'appréciation des idées des autres, dans des situations de réflexion sur des projets différents et dans des situations de formuler des idées et de proposer différents projets.

L'objet de cette délibération soumise aux votes aujourd'hui est de définir la manière de mettre en place, en lien avec l'UNICEF, le conseil municipal des enfants du 9<sup>e</sup> arrondissement, CME9 qui participera pleinement au développement de la démocratie participative dans l'arrondissement.

Il sera ouvert aux enfants de CM1, CM2, donc de 9 à 11 ans, sur la base du volontariat. Les candidatures des enfants seront sollicitées via les directeurs d'école dès le mois de septembre dans les écoles publiques et dans les écoles privées de l'arrondissement. Chaque enfant pourra y siéger pendant deux années scolaires consécutives. L'ambition est de réunir le conseil municipal des enfants une fois par mois le mercredi après-midi à la mairie du 9<sup>e</sup>, pour qu'ils puissent être présents dans ce lieu de débat. Il sera donc animé par l'UNICEF et par des jeunes dans le cadre de leur service civique. Bien évidemment, les élus de l'exécutif participeront aussi à des débats, à tour de rôle, pour parler de différents sujets, mais d'autres intervenants pourront aussi intervenir sur proposition ou sur souhait des enfants. Il pourra s'agir de représentants des différents équipements municipaux, mais aussi de représentants de la sphère économique ou de représentants de la sphère culturelle qui pourront donc venir présenter et échanger avec les enfants sur différents sujets.

Ce conseil pourra aussi être consulté sur des projets en cours, typiquement le travail sur le square Berlioz aurait pu être un sujet soumis à débat pendant le conseil municipal des enfants. Ils seront également amenés à échanger avec les bureaux de conseil de quartier pour découvrir là aussi un engagement citoyen dans les conseils de quartier. Chaque année se clôturera par une séance plénière au cours de laquelle le conseil des enfants pourra présenter à Madame le Maire ses propositions et ses avis pour l'arrondissement. Bien évidemment, détail qui a son importance, la participation des enfants se fera sur la base du volontariat mais sera soumise au préalable à l'autorisation parentale pour que les enfants puissent participer à ce conseil municipal des enfants qui serait mis en place à partir de la rentrée scolaire prochaine.

Mme Pauline VERON affirme que son Groupe votera cette délibération. C'est une belle ambition que de créer un conseil municipal des enfants, en même temps l'expérience montre que c'est quelque chose de pas facile, et donc, elle pense qu'effectivement se faire aider d'une association comme l'UNICEF peut garantir le fait que ça se passe mieux. Mme Pauline VERON avait créé un conseil municipal des enfants au début du premier mandat de Jacques BRAVO, et sur la durée, cela a montré que ce n'était pas facile et que ça part souvent d'une bonne intention mais malheureusement ce n'est pas si facile. En même temps, pourquoi pas, car l'UNICEF propose de l'accompagner et comme les services civiques n'existaient pas à l'époque, peut-être cela pourra réussir.

Mais elle voudrait dire que si c'est très bien que ces enfants qui participent au conseil municipal bénéficient de cette sensibilisation, elle croit qu'il est très important de développer la sensibilisation à l'instruction civique et à la participation citoyenne pour que tous les enfants des écoles, ou au moins à partir d'un certain âge, puissent avoir cette sensibilisation et pas seulement ceux qui participent au conseil municipal des enfants. C'est pour cela qu'est lancée l'expérimentation du budget participatif des écoles. C'est aussi pour cela que dans les ateliers du périscolaire, il y a des choses autour de ces questions pour qu'un maximum d'enfants soient concernés par ces questions-là, même s'ils ne participent pas ou s'ils ne peuvent pas participer au conseil municipal des enfants pour une raison x ou y. Il en existe dans deux autres arrondissements, le 11<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> arrondissement, donc pourquoi pas le 9<sup>e</sup>? Mme Pauline VERON s'en réjouit.

.../...

Concernant l'écriture de la délibération, elle regrette qu'il soit marqué que chaque année scolaire se clôturera par une séance plénière au cours de laquelle le conseil municipal des enfants du 9<sup>e</sup> pourra présenter ses propositions, donc, c'est la Maire qui s'exprime, peut-être qu'il faudrait dire que les propositions soient présentées au conseil d'arrondissement du 9<sup>e</sup> et pas simplement à la Maire pour que tous les élus puissent avoir des informations sur les travaux de ce conseil municipal des enfants qui ne s'adressent pas qu'à la Maire du 9<sup>e</sup>. Elle préférerait modifier la délibération pour dire « à la Maire et à l'ensemble du conseil municipal », ce serait mieux rédigé et plus souhaitable.

M. Jonathan SOREL, en préambule, demande à l'assemblée d'excuser son retard en début de séance pour raison professionnelle. Il veut apporter un soutien enthousiaste à cette proposition. Il pense qu'aujourd'hui, tout ce qui est création de nouveaux espaces de démocratie ou de citoyenneté qui permettent de faire du lien entre la population et les élus, voire la politique, est une bonne chose. D'ailleurs, il note, avec un peu d'humour que l'état d'esprit est différent de la délibération précédente.

M. Jonathan SOREL rappelle que Mme Gypsie BLOCH parlait d'engagement citoyen, et que le mot « citoyen » posait problème tout à l'heure, voire même de démocratie participative alors qu'elle trouve que la démocratie participative est une bonne chose. Il ne pense pas qu'on perde de la souveraineté ou du pouvoir mais pense qu'au contraire, il s'agit d'une forme de progrès : il ne faut pas rester dans une posture trop conservatrice de la démocratie, les institutions évoluent et tout ce qui fait du lien avec la population est très bon, donc, il soutient pleinement cette initiative. Merci.

Mme Isabelle VUGHT votera bien entendu la délibération mais elle voudrait répondre à Monsieur Jonathan SOREL, son collègue, qui a mis en cause le fait qu'elle voulait supprimer l'adjectif « citoyen ». La suppression du mot « citoyen » veut dire que toutes les associations peuvent bénéficier de la liste des projets, ce qui n'est pas du tout restrictif, mais permet au contraire d'étendre le champ des associations. Elle ne veut surtout pas qu'il y ait d'ambiguïté à ce sujet.

Madame le Maire avant de mettre aux voix la création du conseil municipal des enfants précise qu'il fera bien évidemment l'objet d'un débat : ce conseil municipal fera rapport au Maire d'arrondissement qui présentera les propositions des enfants lors d'un conseil d'arrondissement dédié.

**Est approuvé, à l'unanimité, la création du conseil municipal des enfants du 9<sup>e</sup> Arrondissement de Paris (CME9).**

09.2016.021 (DFPE 2016.5) SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (1 108 482 €), SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT (288 177 €), AVENANTS ET CONVENTION À L'ASSOCIATION U.D.A.F POUR SES 8 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Madame le Maire passe ensuite au point 15 avec la DFPE5 qui concerne des subventions pour un établissement bien installé dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, un établissement de l'UDAF dont les 70 ans d'existence ont été fêtés en janvier dernier avec le Président de l'Union départementale des associations familiales de France. Un établissement se trouve dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, rue Blanche, et Madame le Maire espère que ce partenariat va se renforcer au cours de la mandature tant leur travail est de grande qualité.

Mme Gypsie BLOCH confirme les propos de Madame le Maire : un travail de grande qualité et une très bonne collaboration avec la Municipalité. L'UDAF est une association bien connue dont le siège social est dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. C'est une institution chargée de défendre et de représenter les familles, une institution que tout le monde connaît.

Il s'agit de voter les subventions de fonctionnement et une subvention d'équipement, ainsi que les avenants à la convention d'objectif de cette association qui gère plusieurs établissements d'accueil de la petite enfance dans Paris, plus précisément pour le 9<sup>e</sup>. Il s'agit donc du multi-accueil situé 11 bis rue Blanche, multi-accueil qui a ouvert en 2014 et qui propose 32 places de multi-accueil aussi bien pour des bébés que pour des plus grands. C'est aussi un établissement qui fonctionne très bien avec la municipalité sur le dispositif de crèche de secours et qui a fait partie de l'expérimentation dès le départ. Mme Gypsie BLOCH veut juste souligner que la subvention de fonctionnement est un petit peu en baisse par rapport à 2015, ce qui est tout à fait logique et dû à la fois à un réajustement des charges et à la hausse des recettes d'activité. Elle invite à voter pour cette délibération.

Mme Pauline VERON indique que son groupe votera cette subvention de la ville de Paris pour la crèche de la rue Blanche pour lui permettre de fonctionner.

Madame le Maire précise que cette crèche va rejoindre l'application Bébé du Neuf et que Gypsie BLOCH travaille en lien avec le Directeur de la DFPE pour mettre en place, en lieu et place de l'antenne de police du 9<sup>e</sup> qui est partie de la mairie, un relai d'assistance maternelle pour diversifier le mode de garde des parents et qui aura pour objectif de réunir et de former les assistantes maternelles.

**Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération (DFPE 2016.5).**

Madame le Maire annonce que l'ordre du jour comporte trois vœux de l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement, trois vœux divers et tout aussi intéressants, le premier est porté par le premier adjoint M. Alexis GOVCIYAN.

VŒU 09.2016.022 VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXECUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF A LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « ESSEC FRATERNITE – NOS HEROS, LEUR FUTUR » À PARIS.

M. Alexis GOVCIYAN présente ses excuses pour ce retard dû à des raisons professionnelles et expose qu'il s'agit d'un vœu très bien et très conséquent avec « ESSEC Fraternité » qui a pour objet d'expérimenter l'immersion dans une collectivité locale de militaires qui sont blessés en coordination avec la Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Terre. Madame le Maire a rencontré « ESSEC Fraternité », leur responsable, et leur projet est évidemment intéressant, donc l'exécutif souhaite que la Maire de Paris mène l'expertise de ce dispositif en lien avec la direction des ressources humaines de la Ville de Paris et que la Maire de Paris soutienne cette expérimentation au sein de la mairie du 9<sup>e</sup>.

Mme Pauline VERON indique qu'elle ne connaît pas très bien ce dispositif puisque c'est l'exécutif qui a rencontré les porteurs de projet mais il lui semble être quelque chose d'intéressant et de souhaitable. Donc, son groupe votera ce vœu. Elle ne sait pas ce qu'il en sera de son collègue au niveau de l'exécutif au conseil de Paris mais à première vue, elle trouve que c'est bien. Sa seule interrogation concerne la capacité à mettre en œuvre ce dispositif uniquement à l'échelle de la Mairie du 9<sup>e</sup>, peut-être faudra-t-il travailler avec le directeur des ressources humaines pour voir si c'est plutôt dans les services de la ville, même si ce sont ceux qui interviennent sur le territoire du 9<sup>e</sup>, peut-être que cela ne serait peut-être pas si simple de le faire dans les services même de la mairie du 9<sup>e</sup>.

M. Alexis GOVCIYAN répond que c'est tout le sens de ce vœu, il s'agit effectivement de l'expérimenter en lien avec la direction des ressources humaines, et ensuite, bien évidemment, de l'étendre à l'ensemble de la ville.

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une demande d'expertise globale sur l'ensemble du territoire parisien, une démarche expérimentale au niveau du 9<sup>e</sup>. Le ministère de la Défense, en liaison avec cette association a déjà conclu des contrats dans d'autres collectivités de France, dans d'autres entreprises publiques ou privées, donc, elle considère que la Ville de Paris doit honorer aussi ces héros et tendre la main à ces soldats. Elle remercie de ce vote positif.

M. Sylvain MAILLARD constate que, tout autour de la table, régulièrement chacun félicite les soldats qui sont présents maintenant au quotidien et avec lesquels tout le monde s'habitue à vivre, mais aussi lors des opérations extérieures. Il trouve que c'est une très belle initiative concrète, pragmatique et le 9<sup>e</sup> a voulu être l'arrondissement de l'expérimentation, il trouve que c'est une très belle expérimentation et il espère qu'elle aboutira.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par M. Alexis GOVCIYAN, Adjoint au Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.*

**Est adopté, à l'unanimité, le vœu suivant :**

*« Considérant que quelques 20 000 soldats français sont présents à travers le monde dans le cadre des Opérations extérieures ;*

*Considérant que de nombreux militaires sont également déployés sur notre territoire à la suite des graves attentats survenus en 2015 ;*

*Considérant le devoir qui nous incombe d'aider les militaires français blessés à accéder à une réinsertion professionnelle et à une seconde carrière civile;*

*Considérant que la collectivité parisienne doit être exemplaire et précurseur dans ce domaine ;*

*Considérant l'action d' « ESSEC Fraternité - Nos héros, leur futur » qui vise à expérimenter l'immersion dans une collectivité locale d'un militaire blessé en coordination avec la Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de terre (CABAT);*

*Considérant que pendant son immersion, le soldat ainsi accueilli dans une entreprise ou dans une collectivité est rémunéré par l'État ;*

*.../...*

*Considérant que ce dispositif est en cours d'expérimentation au sein des entreprises françaises Michelin et Renault Trucks Defense;*

*Pour ces motifs, Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, émettent le vœu que la Maire de Paris :*

*Mène l'expertise de ce dispositif en lien avec la Direction des Ressources humaines de la Ville de Paris ;*

- *Soutienne une expérimentation de ce dispositif au sein de la Mairie du 9<sup>e</sup> »*

Madame le Maire annonce le point 17 de l'ordre du jour, un vœu relatif aux conséquences de la réforme du collège. Elle pense qu'il y aura peut-être moins de rassemblement sur ce sujet et d'unanimité pour les élèves parisiens. C'est une préoccupation des parents, extrêmement forte, exprimée depuis la publication de la réforme du collège voulue par le gouvernement, la suppression des classes « bilangues » européennes et orientales.

VŒU 09.2016.023 VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF AUX CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME DU COLLÈGE POUR LES ÉLÈVES PARISIENS ET LA SUPPRESSION DES CLASSES BILINGUES, EUROPÉENNES ET ORIENTALES.

Mme Gypsie BLOCH confirme qu'il s'agit d'un sujet devenu sensible ces derniers mois, cela a pu être constaté dans tous les conseils d'administration dans lesquels la municipalité était présente et dans les conseils d'école puisque les élèves de classe de CM2 sont concernés par cette réforme en entrant au collège.

Par ce vœu, l'exécutif a souhaité alerter sur certaines conséquences de la réforme des collèges et notamment sur deux conséquences qu'il paraît important de soulever et de prendre en considération en tant qu'élus car elles vont accroître les inégalités entre élèves. C'est bien le rôle des élus de s'en soucier. La première, c'est la baisse du nombre d'heures des cours fixés à 26 heures hebdomadaire hors option par cette réforme et plus précisément pour les classes de sixième. L'amplitude horaire ne doit pas dépasser 6 heures d'enseignement par jour. La conséquence de cette décision est que les élèves de sixième, qui sont les plus jeunes au collège et qui sont en plein apprentissage de l'autonomie, vont se retrouver en dehors du collège assez tôt, à partir de 15 heures 30 pour la plupart, après avoir eu leurs six heures de collège.

Cela paraît être une conséquence sociale importante puisque certaines familles auront peut-être les moyens de proposer à leurs enfants des activités à la sortie du collège, des activités culturelles, des activités sportives, ou autres. L'exécutif souhaite à travers ce vœu que la Maire de Paris en sa qualité de présidente du conseil départemental prenne des dispositions afin que ces élèves de 6<sup>e</sup> se voient proposer des activités dans l'enceinte du collège à la fin des cours, donc des activités périscolaires, des activités sportives ou culturelles ou alors, des études, des permanences dites surveillées ou, encore mieux des études dirigées pour les accompagner au moins dans leurs devoirs et dans leurs apprentissages.

La deuxième conséquence, puisque cette première conséquence a été un peu moins médiatisée, est tout aussi importante par rapport aux conséquences sociales qu'elle peut avoir et elle a été très médiatisée depuis le mois de novembre, depuis l'annonce de cette réforme, il s'agit de la suppression des classes « bilangues » des sections européennes.



Et puis, ensuite, après une large contestation, retour en arrière, réapparition à titre dérogatoire des classes « bilangues » mais seulement à Paris. Enfin, à l'académie de Caen, 4 sur 153 vont être maintenues à une condition, la continuité d'apprentissage avec la classe de CM2. Et c'est là que le bât blesse, et c'est là que les inégalités territoriales apparaissent puisque déjà cette réapparition correspond à une décision qui est simplement un vernis pédagogique posé sur une décision politique. Vernis pédagogique parce qu'entre le mois de mars et le mois de mai, à raison d'une demi-heure d'une deuxième langue en élémentaire par semaine, il n'y a, a priori, pas de vertu pédagogique. En vrai, dans la vraie vie et sur le terrain, il n'y a pas de continuité, cela n'existe pas.

La continuité entre la classe de CM2 sur une deuxième langue et la classe de sixième est à l'origine des textes sur ces classes « bilangues » il y a 20 ans, cette notion de continuité existait déjà. Elle était déjà évoquée, mais elle n'a jamais été mise en place parce que c'est absolument impossible techniquement et là, en trois mois, il est question de mettre en place quelque chose qu'en 20 ans, personne n'a jamais réussi à faire. Donc, encore une fois, ce n'est pas forcément dans l'intérêt des élèves. Et cette condition de continuité aujourd'hui n'est pas réalisable sur le territoire du 9<sup>e</sup> arrondissement, donc pas réalisable non plus sur le territoire parisien. Les élèves n'ont pas la même chance à leur entrée en 6<sup>e</sup> sur le territoire parisien de choisir d'apprendre une deuxième langue dès la 6<sup>e</sup>.

Cette réforme faite dans la précipitation est encore un bricolage et ce bricolage se traduit par quatre cas de figure qui se profilent aujourd'hui, avec des aménagements variés et inégaux imaginés pour essayer de coller à cette obligation de continuité, dont la création va effectivement être tentée. Alors, à certains endroits, c'est à un professeur de collège que l'on va demander d'aller enseigner dans une école élémentaire sur le temps hors scolaire d'ailleurs, dans l'école élémentaire qui sera la plus grosse zone de recrutement pour le collège. A un autre endroit, c'est un instituteur de cours élémentaire qui n'est pas habilité mais qui va bénéficier d'une formation expresse, qui délivrera quelques heures d'initiation à une deuxième langue. Dans une autre école, et c'est sans doute la meilleure solution, c'est à un instituteur certifié dans la langue, présent dans l'école, que l'on va demander, avec des heures supplémentaires de service parce qu'il doit s'occuper aussi de sa classe, de dispenser une initiation à une deuxième langue. Et, dernier cas de figure, qui existe dans l'arrondissement et dans bien d'autres arrondissements de Paris, aucun dispositif n'est prévu. Cela veut-il dire que ces enfants n'auront pas accès à ces classes « bilangues » ?

Il est évident que tout ça n'est pas sérieux et crée vraiment des inégalités territoriales. C'est pourquoi, il est demandé à Madame la Maire de Paris d'interpeller le recteur de l'académie sur ce sujet afin d'obtenir les garanties, d'une part que toutes les classes « bilangues » seront maintenues dans Paris et surtout que tous les élèves Parisiens qui entrent au collège aient le même choix à la rentrée 2016. Pourquoi ne pas rester sur le même système que celui-ci qui existe actuellement et qui fonctionne très bien et mettre en place la continuité car apprendre une deuxième langue dès le primaire peut avoir des vertus pédagogiques, mais il ne faut pas le faire de manière précipitée, en tout cas pas sur un sujet aussi important que l'apprentissage des langues pour les élèves. Il se crée un climat de tension et une débauche d'énergie qui devrait être utilisée ailleurs, sur les fondamentaux, et les fondamentaux en ce moment, résident plutôt dans les absences de professeurs qui ne sont pas remplacés.

.../...

Madame le Maire remercie Mme Gypsie BLOCH pour cet exposé absolument remarquable sur la situation actuelle dans les collèges parisiens et en particulier, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Elle déplore l'absentéisme des professeurs au collège, dont tout le monde est tout à fait conscient et l'absentéisme en primaire est aussi très important. Elle rappelle qu'il n'y a jamais eu autant de fermetures de classe à Paris que sous le gouvernement de François HOLLANDE et que la situation tend à avoir de moins en moins de moyens pour l'Éducation nationale dans les arrondissements.

Mme Pauline VERON rappelle que cette réforme du collège est la mise en œuvre d'une loi adoptée en 2013, loi pour la refondation de l'école de la République, qui a pour objectif principal de lutter contre les inégalités entre les élèves qui s'accroissent depuis plusieurs années et particulièrement au collège. Il s'agit du maillon faible du système éducatif. Alors, effectivement cette réforme soulève des interrogations puisque comme toute nouvelle réforme qui se met en place, à la rentrée prochaine, un certain nombre de points doivent encore être précisés. Elle veut quand même dire que cette réforme vise à prendre en compte tous les élèves en évitant, comme c'est souvent le cas dans les collèges et notamment dans certains collèges parisiens, d'essayer d'éviter l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire en permettant à tous les élèves, y compris les plus fragiles, de bénéficier de 26 heures d'enseignement disciplinaire par semaine.

L'objectif est donc une meilleure répartition des moyens, bénéficiant équitablement à l'ensemble des élèves. C'est la raison pour laquelle les sections européennes et les sections langues orientales seront supprimées à la rentrée au bénéfice d'un apprentissage de deux langues dès la 5<sup>e</sup> pour tous les élèves. Donc, oui, il y a la suppression de l'enseignement d'une seconde langue pour certains élèves qui avaient accès aux sections européennes dès la 6<sup>e</sup>, mais cela va permettre à tous les élèves, et pas seulement ceux qui peuvent accéder à la section européenne, de pouvoir faire une deuxième langue dès la 5<sup>e</sup>. Parfois certains élèves sont sélectionnés sur leurs capacités scolaires pour pouvoir bénéficier, pour pouvoir entrer dans des classes européennes qui sont très sélectives.

Un enfant qui n'a pas forcément de très bons résultats en primaire n'est pas forcément un élève qui n'est pas doué pour les langues et la possibilité qui est donnée à certains élèves de pouvoir faire une deuxième langue dès la 5<sup>e</sup> peut aussi permettre à certains élèves qui ne sont peut-être pas si bons dans d'autres disciplines de pouvoir s'épanouir dans l'enseignement de la langue, et que ce ne soit pas réservé qu'à certains élèves qui, par ailleurs, ont des résultats scolaires notamment maths/français qui leur permettent d'accéder aux sections européennes et seulement eux. Donc, les bilans de continuité évoqués, c'est-à-dire en complétant un enseignement en langue autre que l'anglais, débuté en élémentaire, seront dans leur très grande majorité maintenus. Le recteur l'a déjà annoncé, cela est même évoqué dans le vœu, et l'objectif poursuivi étant la continuité pédagogique, même si effectivement celle-ci n'est pas toujours totalement satisfaisante, elle est l'occasion en réaffirmant ce principe pour l'Éducation nationale, d'y retravailler et d'améliorer le dispositif puisqu'il est réaffirmé comme une priorité.

Deuxièmement, cette réforme propose une semaine scolaire au collégien français qui est moins chargée, qui sera proche des autres pays de l'OCDE. Aujourd'hui certains élèves français peuvent avoir quasiment 35 heures de cours cumulés, ce qui fait beaucoup mais ne participe pas aux bons résultats scolaires pour un certain nombre d'enfants.

.../...

Avec l'application de la réforme, ce sera 26 heures d'enseignement minimum pour tous les élèves et un maximum de 30 heures pour les bilans ou certaines options maintenues, dont quatre heures d'enseignement pratique interdisciplinaire et cette question de l'interdisciplinarité est ce qui permet une meilleure réussite des élèves. Cela s'inspire de dispositifs existants dans certains pays, notamment dans le nord de l'Europe. Mme Pauline VERON se souvient, puisqu'elle travaillait au cabinet de Claude ALLEGRE à l'époque, que lors de la mise en place des ateliers interdisciplinaires au lycée, à quel point effectivement cela a pu soulever des interrogations de certains professeurs, mais comment dans la durée, cela a montré l'intérêt pour les élèves de travailler sur des exposés faisant appel à plusieurs disciplines. Cela montre aussi aux élèves que les connaissances acquises dans une discipline peuvent se recouper avec d'autres : les mathématiques peuvent servir pour la géographie ou pour l'économie et l'histoire.

Par ailleurs, la question de l'horaire de sortie des élèves n'est pas nécessairement liée à l'application de la réforme mais dépendra plutôt de la capacité des établissements à accueillir un certain nombre d'élèves en même temps et donc de la configuration des bâtiments. Il faut regarder établissement par établissement. La réorganisation du temps scolaire dans les collèges permettra de donner quelques marges de manœuvre aux chefs d'établissement pour mettre en place des emplois du temps moins denses avec des journées plus équilibrées, qui tiennent mieux compte du rythme des adolescents et pas forcément avec des sorties beaucoup plus tôt, mais plutôt avec une pause méridienne élargie qui permet aux ados de faire une meilleure pause à l'heure du déjeuner. Parfois aujourd'hui un certain nombre d'options sont mises très tôt sur l'heure de la pause méridienne, ce qui va permettre de faire des emplois du temps mieux adaptés.

Enfin, cette réforme permet de s'adapter au plus près des besoins des élèves. La réforme ne fait pas évoluer l'autonomie des établissements qui existe déjà par certains aspects, des doublements ou non de cours décidés par les principaux de collège, par exemple, avec la mise en place des enseignements pratiques interdisciplinaires, les équipes pédagogiques pourront cependant définir des actes de travail prioritaires en fonction du niveau des élèves. Ainsi, si une classe présente des lacunes dans deux matières disciplinaires classiques, les enseignants pourront développer des ateliers pratiques interdisciplinaires axés sur le renforcement des disciplines dites classiques. Il s'agit donc de s'adapter aux besoins constatés des élèves, sans variation d'un établissement à l'autre, des enseignements disciplinaires classiques.

En définitive, l'ensemble des élèves bénéficiera normalement d'un nombre d'heures de cours réparties équitablement entre les niveaux. Et comme Mme Pauline VERON le disait, sur les études surveillées, sur l'organisation du périscolaire, cela relève de l'Éducation nationale et des chefs d'établissement dans le cadre de leur autonomie de gestion. Ce sont des sujets qui sont abordés notamment dans le cadre du conseil départemental de l'éducation par sa collègue Alexandra CORDOBA en lien avec le rectorat et avec les chefs d'établissement qui, dans le cadre de leur autonomie, devront faire en sorte que les emplois du temps tiennent compte de cette contrainte et de faire en sorte que les enfants ne soient pas libérés trop tôt dans la journée. Et enfin, Mme Pauline VERON rappelle que, sur les classes « bilangues », le recteur a déjà répondu qu'elles seront maintenues à Paris quand il y a continuité pédagogique avec le primaire.

M. Jonathan SOREL intervient pour justifier un vote défavorable sur un désaccord de fond. Sans être aussi spécialiste que Mme Pauline VERON, il se dit favorable à la réforme du collège et pense avoir identifié trois désaccords. Le premier porte sur le diagnostic. Mme Gypsie BLOCH a affirmé que le système de l'éducation fonctionne, mais ne fonctionne pas pour certaines classes « bilangues ».

Il estime que, en regardant les études, il apparaît que le système d'éducation est un des plus inégalitaires, alors que la France est quand même un pays riche, et qu'aujourd'hui force est de constater que l'éducation ne joue pas son rôle d'égalité de chance ou en tout cas, son rôle égalitaire. Donc, sur le diagnostic, le système d'accès aux classes « bilangues » fonctionne mais le système ne fonctionne pas et les classes « bilangues » sont peut-être une partie du problème et des désaccords sur le vœu.

Il juge que, dans la réforme, l'accompagnement personnalisé, l'enseignement pluridisciplinaire sont de réelles avancées. Pour que cela fonctionne, il pense qu'il faut que le corps enseignant se l'approprie, ce qui suppose toutes les réserves et une mise à disposition de moyens, mais ce sont pour lui de bonnes évolutions qui permettront de dépoussiérer un peu un système qui, aujourd'hui, en a bien besoin.

Il voudrait insister après avoir regardé quelques études, et sans être spécialiste ce qui l'oblige à se renseigner de manière un peu plus académique, sur le fait qu'il lui semble qu'un des gros quiproquos vient de l'idée que les bons élèves seraient forcément tirés vers le bas. Et il lui semble important de rappeler ce qu'il a compris, c'est qu'une classe hétérogène permet d'élever le niveau général. Il ne faut pas croire qu'en mettant les bons élèves ensemble ils deviennent encore plus bons et qu'en mettant les mauvais ensemble, il est sûr qu'ils resteront mauvais. Mais les classes hétérogènes permettent quand même un progrès général et n'empêchent pas les élites, entre guillemets, de progresser. Donc, il pense qu'il faut insister là-dessus, permettre avec tout le dispositif qu'a décrit Pauline VERON d'avoir des classes plus égalitaires et plus hétérogènes, cela lui paraît aller dans le bon sens.

Dernier désaccord, s'il a bien compris les différents cas de figure, il y a une part d'autonomie donnée aux établissements dans le cadre de cette réforme. Et il s'étonne d'ailleurs que cela ne convienne pas parce que, en général, la famille politique de Mme Isabelle VUGHT est plutôt favorable au fait de donner plus d'autonomie ? Ce fut le cas pour l'université, ce qui n'a pas bien marché. Mais il pense que donner plus d'autonomie aux enseignements, au lieu d'imposer des objectifs de manière unitaire, avec une méthodologie imposée ne fonctionne pas alors que donner des objectifs communs en laissant la liberté aux établissements de trouver les meilleurs moyens pour les obtenir est plus efficace. Il souhaitait rappeler ces trois points de désaccord pour apporter un soutien à la réforme du collège et son vote contre le vœu.

M. Sylvain MAILLARD annonce qu'il va peut-être continuer à être politiquement incorrect après avoir entendu la remarque de Mme Pauline VERON sur le budget participatif, et se déclare content parfois d'avoir un passé et un historique différents. Pour dire clairement les choses, comme il les ressent sur ce cas typique, comme beaucoup de parents d'élèves présents autour de la table ou dans cette salle, la première remarque est de constater la différence entre ce qui est dit ici, ce qu'il faut faire, ce qu'il faudrait faire et la réalité des choses. Que font-ils ? Ils se battent tous pour donner des cours au primaire, des cours de langue supplémentaire à leurs enfants, pour qu'ils entrent dans des classes, pour avoir un enseignement d'anglais, ou peut-être d'autres choses, par exemple, du russe. C'est la réalité des choses. Donc, ces classes « bilangues », il se déclare tout à fait d'accord pour dire qu'il n'est pas normal qu'elles soient réservées à une élite, il faut en discuter.

M. Jean-Baptiste de FROMENT rappelle que l'objectif, au départ sur les « classes bilangues », était une montée en charge en vue d'une généralisation, ce qui a pour vertu de défendre ou conserver le multilinguisme et mettre fin au règne du tout anglais. Mais il pense que deux choses qui existaient ont été mises à mal ces dernières années. Un dispositif qui s'appelait « l'accompagnement éducatif » et qui, au collège, consistait à prendre en charge ceux qui étaient appelés, slogan parlant, « les orphelins de 16 heures ». Ce dispositif, finalement d'étude, avait été à peu près généralisé et permettait aux collégiens de rester après les cours. Petit à petit, de façon subreptice, progressive, mais c'est quasiment fait maintenant dans l'indifférence générale, ce dispositif a été totalement supprimé et n'existe plus. Il y a beaucoup moins d'offres, d'études qu'auparavant, c'est le sens du vœu de pointer ces difficultés des élèves qui peuvent se retrouver peut-être à 15 heures dans la nature pour ainsi dire.

Une deuxième chose avait été développée depuis une dizaine d'années et sur laquelle revient de façon un peu incompréhensible cette réforme du collège, ce sont les dispositifs réservés à certains collèges, les sections internationales, les sections européennes. Telle ou telle spécificité permet de sauver certains collèges, d'afficher une sorte de différence, de valeur ajoutée par rapport aux autres établissements. Il se déclare d'accord avec ce qu'a dit Monsieur SOREL sur le fait que l'hétérogénéité d'une classe a des vertus. En réalité, à partir d'un certain degré d'hétérogénéité dans une classe, cela ne fonctionne plus mais il est tout à fait favorable à ce discours. En revanche, il est faux de penser que l'offre doit être uniforme sur tout le territoire et entre tous établissements. Il se montre tout à fait favorable à ce que les chefs d'établissement puissent, avec leurs équipes pédagogiques, gérer leur grille horaire plus que par le passé pour adapter l'offre pédagogique de formation aux élèves. Donc, il serait bien de dire plus de pédagogie mais dans ce cas-là, il faut aussi permettre la différenciation de l'offre dans une certaine mesure.

Des établissements avaient réussi à remonter la pente, y compris les établissements en difficulté avec des enfants issus de milieux moins favorisés parce qu'ils avaient une offre attractive en chinois, parce qu'ils avaient une section européenne, parce que ceci, parce que cela. Tout cela a été remis en cause en disant « On va vous remettre tous au niveau de l'égalité » mais l'égalité, il ne croit pas que ce soit cela.

M. Jean-Baptiste de FROMENT au-delà du dispositif bilangue, évoque des dispositifs plus spécifiques comme les sections internationales qui sont toutes les offres particulières. La philosophie de cette réforme est de dire qu'il faut donner tout à tout le monde, ce qui lui semble un petit peu problématique. Il faut permettre une certaine forme de différenciation de l'offre pour être cohérent avec la logique d'autonomie que, par ailleurs, défend cette réforme.

Madame le Maire déplore qu'au nom de l'égalitarisme, ce soit un système profondément inégalitaire qui aujourd'hui se dessine dans les établissements scolaires. Ce vœu est le fruit d'échanges avec la communauté éducative. Tous les élus présents autour de cette table siègent en conseil d'administration. Peut-être tout le monde n'y participe-t-il pas, mais en tout cas, l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> depuis 20 mois y est très présent et Madame le Maire constate que cette réforme du collège est extrêmement contestée et par les professeurs et par la direction des établissements et par les parents d'élèves. Donc, si tout le monde est aussi rétif à la mise en place de cette réforme, c'est qu'il y a incompréhension ou malentendu.

.../...

Elle juge important au conseil de Paris avec Gypsie BLOCH et Jean-Baptiste de FROMENT de pouvoir aborder ce sujet qui préoccupe, comme le disait Sylvain MAILLARD, énormément de parents d'enfants du 9<sup>e</sup> en particulier. Elle pense au Collège-Lycée Jacques DECOUR qui s'était fait une spécificité sur l'apprentissage du chinois et qui avait ainsi remonté le niveau général grâce à cette spécificité jusqu'alors cela créait une attractivité pour cet établissement qui avait changé d'image.

La réforme du collège, malheureusement, telle qu'elle est présentée par Madame VALLAUD-BELKACEM et soutenue par Madame HIDALGO, ne va pas dans la bonne direction.

*Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.*

**Est adopté par 11 voix pour, 3 voix contre (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :**

*« Considérant que les décrets d'application de la « Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » des 19 mai et 19 août 2015, portant respectivement sur l'« organisation des enseignements au collège » et les « cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège », entreront pleinement en vigueur à la rentrée scolaire 2016 ;*

*Considérant qu'en raison de l'autonomie accrue des établissements prévue par la réforme, le volume horaire d'enseignements disciplinaires pourra varier d'un collège à l'autre, mais également d'une classe à l'autre puisque le nombre d'heures d'enseignements disciplinaires sera fixé par cycle et non plus par niveau (6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>) ;*

*Considérant que certains élèves pourraient par conséquent être amenés à quitter l'enceinte du collège beaucoup plus tôt ;*

*Considérant parallèlement que cette réforme entérine la suppression des classes « bilangues » qui permettaient aux élèves d'étudier parallèlement deux langues dès la 6<sup>e</sup> ;*

*Considérant que les classes européennes disparaîtront également à la rentrée 2016 ;*

*Considérant que demeurent des incertitudes pour les enseignants directement concernés par la diminution du nombre d'heures de langue liée à la suppression des classes européennes ;*

*Considérant que la vive contestation générée par l'abandon des classes bilangues a conduit au déploiement d'une mesure dérogatoire discrétionnaire consistant à maintenir ces classes dans les collèges parisiens accueillant des élèves provenant d'écoles élémentaires où une autre langue que l'anglais leur aurait été enseignée ;*

*Considérant cependant qu'aucune procédure dérogatoire ne semble prévue pour maintenir les 176 sections européennes des établissements scolaires parisiens, ainsi que les 17 sections de langues orientales ;*

*Considérant pourtant que les classes bilangues et les sections européennes ou orientales participent activement au soutien des élèves en difficulté et à l'exigence de réduction des inégalités en favorisant la réussite de tous les élèves notamment dans les quartiers les plus populaires ;*

*Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que la Maire de Paris :*

- *prenne des dispositions, en tant que Présidente du Conseil départemental, pour que les élèves qui finiraient plus tôt en raison de la diminution du nombre d'heures d'enseignements disciplinaires, puissent se voir proposer des activités – culturelles et sportives - leur permettant de rester dans l'enceinte du collège, ou bien sous forme d'études;*

*.../...*

- *interpelle le Recteur de l'Académie afin de connaître le devenir des 176 sections européennes et des 17 sections orientales des établissements parisiens, telles que recensées à la rentrée 2015 ;*
- *interpelle le Recteur de l'Académie afin d'obtenir l'assurance que l'ensemble des classes bilangues seront maintenues (et pas seulement les classes bilangues allemand) et qu'elles seront soit accessibles à tous les élèves sur dossier comme c'est le cas actuellement, soit selon le principe de continuité, à condition que toutes les écoles élémentaires proposent une offre de langues équivalentes à celle proposée au collège afin qu'il n'y ait pas d'injustice entre les élèves ».*

VŒU 09.2016.024 VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXECUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF A LA SÉCURITÉ DES ABORDS DES ENSEIGNES DE LA FUTURE ZONE TOURISTIQUE INTERNATIONALE.

M. Alexis GOVCIYAN expose que lorsqu'est évoquée la future zone touristique internationale, c'est-à-dire des ZTI, chacun pense bien évidemment aux quartiers des grands magasins. C'est le cas de tous ceux qui sont autour de ce dispositif, alors que depuis les attentats du 7 janvier et du 13 novembre, ce quartier des grands magasins fait partie des sites sensibles, au même titre que les stades ou les salles de spectacle. Madame le Maire avait d'ailleurs déposé un vœu avant même les attentats en octobre 2014 pour souhaiter que les agents de ces grands magasins puissent se déployer autour des grands magasins pour accroître la surveillance et assurer la sécurité. Mais comme le reste des vœux déposés avant ces attentats, leur intérêt n'est apparu qu'après les attentats.

Aujourd'hui le gouvernement est en train de travailler à la création d'un statut spécial pour les agents de sécurité au même titre que les convoyeurs de fond, des réflexions sont en train d'être engagées. La municipalité a, dans ce quartier, obtenu un groupement spécialisé de terrain de 15 policiers et les militaires sont effectivement très présents. Pour la zone touristique internationale lorsqu'elle sera en place, la loi a été votée il y a déjà un an mais son application tarde à venir notamment pour les grands magasins, M. Alexis GOVCIYAN espère que ça ne saurait tarder. Dans tous les cas, ce quartier des grands magasins aura besoin d'énormément d'agents de sécurité parce que les réseaux mafieux y sont présents, tout le système de vol continue, il est utile et urgent qu'il y ait une autre réflexion beaucoup plus adaptée à ce quartier dans le cadre de la ZTI.

Que faut-il faire ? Souhaiter que le gouvernement se mobilise et qu'il y ait une réflexion sur la protection des sites sensibles et des grands magasins comme sites sensibles. Deuxièmement, que le gouvernement comprenne l'intérêt d'agents de sécurité privés et que les grands magasins puissent déployer leurs agents dans une limite géographique à fixer conjointement avec ces grands magasins.

Enfin, la municipalité souhaite qu'il y ait un partenariat avec les enseignes volontaires pour l'acquisition de caméras. C'est un vœu qui est adressé à la fois à Madame le Maire de Paris et à Monsieur le Préfet de Police pour qu'ils puissent user de leurs prérogatives auprès du gouvernement et qu'ils fassent passer le message que, lorsqu'il y a ZTI et des grands projets, il faut que ces grands projets soient accompagnés de mesures qui intéressent l'ensemble des habitants et des touristes.

Madame le Maire regrette qu'il s'agisse d'un sujet qui revienne régulièrement au sein du conseil, tant ce quartier est une vitrine emblématique de Paris et mérite une attention absolument particulière. La persévérance de l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement avait poussé les autorités à créer le groupement de sécurité territoriale l'été dernier. A force de revendiquer un certain nombre de moyens supplémentaires, Madame le Maire pense qu'il est bon d'y revenir encore ce soir et au prochain conseil de Paris compte tenu aussi de l'évolution de Monsieur CADOT, Préfet de Police sur ce thème qui fait preuve de beaucoup de coopération et de collaboration avec les arrondissements.

Mme Pauline VERON estime que ce vœu revient effectivement sur des demandes déjà formulées dans deux précédents vœux et auxquels le Préfet de Police a déjà répondu en conseil de Paris. Elle a un peu de mal à voir l'intérêt de reprendre des demandes déjà satisfaites en grande partie.

Madame le Maire note qu'un avis favorable avait été émis mais sans traduction concrète sur le terrain. Elle demande à Mme Pauline VERON de poursuivre.

Mme Pauline VERON reprend et rappelle qu'en réponse au vœu de Madame le Maire sur les agents de sécurité non armés en octobre 2014, le préfet avait répondu en conseil de Paris. La réglementation interdit aux agents de sécurité privée d'exercer leur activité à l'extérieur du magasin dont ils ont la garde, y compris sur les trottoirs attenants aux magasins qui relèvent du domaine public. Néanmoins, le préfet de police ne peut qu'à titre exceptionnel et temporaire, autoriser le personnel de sécurité à exercer leur mission sur la voie publique, comme, par exemple, pour les fêtes de fin d'année, ce qu'il fait vraiment avec parcimonie. Mais elle pense que lorsqu'il parle de cette réglementation, c'est parce qu'elle est encadrée par des principes constitutionnels qui lui font dire qu'il est quand même compliqué de faire assurer la sécurité publique par une sécurité privée. Donc, elle pense que cela peut être compris de manière exceptionnelle à un certain moment, et qu'il est permis à ces agents d'être à proximité de la sortie du magasin pour jeter un coup d'œil.

Elle pense que systématiser et accepter comme principe général que la sécurité publique puisse se faire avec des agents privés, est quand même quelque chose d'un peu plus problématique d'un point de vue du droit et des libertés publiques. Le préfet de police avait par ailleurs rappelé que la protection des touristes est une priorité de la préfecture de police et qu'un plan d'action est en place depuis avril 2013 dont les axes sont évidemment la sécurisation des touristes, le développement du partenariat avec les ambassades pour les touristes étrangers, l'amélioration de l'information des touristes et l'amélioration de l'accueil des victimes.

Par ailleurs, suite au vœu sur le quartier de mai 2015, le Préfet de Police avait répondu au conseil de Paris que depuis le 4 mars 2015, les policiers de la brigade anti-criminalité seraient renforcés par la compagnie de sécurisation et d'intervention qui vient d'être évoquée et qui assure une surveillance quotidienne du secteur. C'est donc un renforcement de la sécurité dans le secteur des grands magasins.

.../...



Le préfet avait précisé que la création éventuelle d'une ZTI dans ce secteur, zone qui a été créée par la loi mais qui n'est pas encore existante puisque la loi subordonne la création de cette zone à un accord des partenaires sociaux qui n'est pas encore intervenu dans cette zone, mobilisera bien évidemment la préfecture de police, comme le préfet l'a indiqué au Conseil de Paris, en indiquant que des travaux sont en cours pour étudier l'adaptation du dispositif policier en matière de sécurité si cette zone était confirmée. Et il a même ajouté que le mode d'organisation de la police nationale était de nature à absorber sans difficulté majeure les besoins que pourrait créer cette future zone en termes de sécurité.

Concernant les caméras de vidéo-protection, le Préfet de Police avait indiqué « il faut également souligner le partenariat efficace en matière de vidéo-protection avec les grands magasins ». Entretemps, un deuxième plan de vidéo-surveillance a été voté par le conseil de Paris en 2016 qui prévoit trois nouvelles caméras de vidéo-protection dans le 9<sup>e</sup>. A ce moment-là, un état des lieux a été fait, notamment par le commissariat et la préfecture de police qui n'a pas estimé utile d'augmenter le nombre de caméras dans ce secteur dans le cadre de ce plan. Mme Pauline VERON pense que le commissaire de police principal du 9<sup>e</sup> et la préfecture de police sont à même d'estimer les besoins en matière de vidéo-protection dans le secteur.

Mme Pauline VERON n'est pas hostile au fait de redemander dans le vœu des moyens supplémentaires policiers pour le secteur des grands magasins, chacun étant d'accord sur le fait que c'est un secteur particulièrement sensible, que la préfecture de police a déjà pris des mesures particulières pour ce secteur et qu'il est toujours opportun de re-regarder et de refaire le point et de regarder l'évolution de la situation et éventuellement de renforcer encore s'il le faut.

Mais, dans le vœu, il est dit qu'il faut que la Ville de Paris contribue à l'achat de caméras par les grands magasins, c'est-à-dire des caméras privées qui viendraient en plus des caméras publiques qui sont financées par la Ville de Paris et par la préfecture de police. Elle se déclare choquée de demander aux contribuables de payer des caméras de vidéo-protection que les grands magasins sont quand même en situation financière de pouvoir payer. Cela lui pose vraiment problème. Qu'éventuellement, les grands magasins fassent savoir à la préfecture de police qu'ils souhaitent mettre en place plus de caméras de vidéo-protection et que donc dans ce cadre-là, ils respectent les différentes règles, il y a un certain nombre de validations, CNIL, etc., pour mettre en œuvre des caméras privés, mais de là à demander à la Ville de Paris de cofinancer ces caméras, elle trouve que c'est quand même un petit peu exagéré, connaissant globalement les moyens dont disposent les grands magasins.

Enfin, le vœu fait état d'augmentation de la délinquance dans le secteur des grands magasins. Mme Pauline VERON veut rappeler que la préfecture de police a communiqué sur le bilan du plan tourisme 2015 en indiquant que les secteurs touristiques, l'ensemble des secteurs touristiques parisiens, notamment Opéra, enregistrent une diminution des vols avec violence. De façon générale, les faits de vol avec violence commis dans les zones touristiques sont en net recul, à peu près moins de 17 %, les coups et blessures volontaires sont également en diminution dans les secteurs touristiques, tout comme les vols à la tire, et particulièrement à l'encontre des touristes asiatiques. Certes il y a des difficultés mais attention de ne pas alimenter le fait de dire que cela continue à augmenter alors que malgré tout, les efforts déployés par la préfecture de police depuis deux ans montrent qu'ils portent leurs fruits et que la délinquance est en diminution.

.../...

Madame le Maire justifie le vœu en parlant d'augmentation de la délinquance, alors qu'elle devrait le justifier plutôt par une augmentation des risques accrus par le risque attentat de manière générale.

Enfin, elle veut rappeler que la Maire de Paris a mis en place l'observatoire parisien des zones de tourisme, des ZTI, pour justement faire un état des lieux de la situation actuelle dans les ZTI et savoir ce qui se passe au niveau des services publics afin de pouvoir évaluer l'impact social et économique de la mise en place des ZTI à Paris.

Tous les présidents des groupes, de tous les groupes politiques du conseil de Paris, 100 membres de cette instance, dont elle fait partie également, ont été invités pour un état des lieux établi par l'APUR, l'atelier parisien d'urbanisme, qui va au mois de juillet prochain faire un état des lieux pour que, une fois que la ZTI sera véritablement mise en œuvre, si effectivement elle voit le jour, si il y a un accord des partenaires sociaux, il soit possible d'évaluer l'impact en termes de service public, que ce soit propreté, sécurité, transport, tout ce que ça implique comme l'augmentation du travail le dimanche. Donc Mme Pauline VERON invite Madame le Maire à participer à cette instance mise en place par la Maire de Paris. Voilà pourquoi, bien qu'elle ne soit pas contre le renforcement des moyens dans un secteur particulièrement sensible comme celui des grands magasins, notamment dans le contexte actuel, le fait de demander une participation financière aux caméras des grands magasins, demander que les sécurités privées interviennent sur l'espace public pour sécuriser, lui pose des problèmes de fond qui font qu'elle ne pourra pas voter ce vœu.

M. Jean-Baptiste de FROMENT remarque que la ZTI existe déjà formellement, l'arrêté a été pris, mais pour des raisons bien connues, liées à la difficulté des négociations dans les différents grands magasins, il n'y a pas encore de visibilité de la ZTI. Ce vœu aura sans doute toute sa pertinence dès que la ZTI sera en place, c'est-à-dire dès qu'il y aura bien davantage d'ouvertures des grands magasins par rapport à aujourd'hui, donc, il n'a pas de visibilité sur ce qui pourra se produire mais il pense que les choses devraient se débloquer d'ici la fin de l'année 2016.

M. Alexis GOVCIYAN regrette de ne pouvoir répondre à toutes les questions de Mme Pauline VERON parce qu'il n'a pu les retenir, mais s'il avait eu le texte avant, il assure qu'il y aurait travaillé. Il propose quelques remarques. Le statut d'agent de sécurité renforcée, le gouvernement est en train d'y travailler, au même titre que les convoyeurs de fonds, pour qu'il y ait un assouplissement de la législation. C'est dans ce cadre-là que l'exécutif souhaite que les agents des grands magasins puissent aussi bénéficier aux abords des grands magasins d'un certain nombre d'assouplissements par rapport à ce qui avait été indiqué par le préfet de police avant les attentats. En tous les cas, en 2014, avant le 7 janvier, et en mai 2015, avant le 13 novembre. Le 13 novembre, chacun sait bien que les choses ont changé depuis. Considérer que rien n'a changé et que tout va continuer comme avant est quelque chose qui paraît à peu près, même sûrement, irresponsable.

Mme Pauline VERON intervient pour signaler qu'elle est d'accord pour un nouveau renforcement des moyens.

M. Alexis GOVCIYAN observe qu'elle est d'accord pour le renforcement des moyens alors que le gouvernement est incapable de renforcer les effectifs.

.../...

Mme Pauline VERON reproche à M. Alexis GOVCIYAN de ne pas respecter ses propos.

Après plusieurs interventions de Mme Pauline VERON, Madame le Maire lui fait observer qu'elle a toute latitude pour s'exprimer, ce qui n'est pas le cas dans d'autres arrondissements, et demande à M. Alexis GOVCIYAN de poursuivre son intervention.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle que Mme Pauline VERON parle de diminution des délits, c'est très bien et tout le monde s'en félicite, mais il note que depuis les attentats, il y a 30 % de moins de fréquentation des grands magasins. Donc, la diminution des délits va de pair avec la diminution de la fréquentation. En parlant avec les responsables, comme il suppose que Mme Pauline VERON le fait, il apparaît que la situation économique est suffisamment compliquée et grave. Par ailleurs, à propos des caméras de vidéo-protection, en lisant bien le vœu, il n'est pas question de financement par la Mairie de Paris, alors que Mme Pauline VERON ne parle que de financement dans son intervention. Il n'est question que de financement en partenariat pour que le gouvernement représenté par le Préfet de Police et l'autorité municipale, représentée par la Maire de Paris, puissent participer à l'acquisition pour qu'il y ait un cadre global et officiel qui soit fixé pour l'acquisition de ces caméras. Il assure par ailleurs que les grandes enseignes sont prêtes à les financer, la question ne se pose pas. Il faut que l'autorité participe en partenariat à l'acquisition pour qu'il y ait un cadre, que les normes soient respectées.

À une intervention de Mme Pauline VERON, Madame le Maire lui fait observer qu'elle n'est jamais interrompue pendant ses exposés et lui demande de laisser parler Monsieur le Premier Adjoint.

M. Alexis GOVCIYAN indique que Mme Pauline VERON a parlé trois fois de financer, alors qu'en lisant le vœu il est question de participation, et qu'il aurait pu être mentionné « sous son autorité ». C'est effectivement pour que les caméras respectent les règles et les normes en vigueur, c'est le sens de la phrase qui est dans le vœu. Donc, diminution des délits, diminution de la fréquentation, augmentation des risques dus aux attentats, et depuis le 13 novembre l'exécutif y est très sensible comme toutes les forces de sécurité, de police, de gendarmerie et l'armée. Il considère que les moyens ne peuvent pas indéfiniment se déployer parce que le gouvernement n'en a justement pas les moyens, il est donc désormais utile que ceux qui ont des agents disponibles puissent aussi les déployer aux abords des grands magasins dans le cadre d'une limite géographique à fixer et de règles bien évidemment à respecter, et c'est le sens de ce vœu qui n'a rien de polémique.

*Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par M. Alexis GOVCIYAN, Adjoint au Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.*

**Est adopté par 11 voix pour, et 3 voix contre (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL), le vœu suivant :**

*« Considérant que le quartier des Grands Magasins attire 45 millions de visiteurs par an ;  
Considérant que le quartier des Grands Magasins est désormais partie intégrante de la future Zone Touristique Internationale allant de la Gare Saint Lazare, au boulevard de la Madeleine jusqu'à l'îlot Drouot ;*

*.../...*

*Considérant que depuis les attentats du 7 janvier et du 13 novembre 2015 le plan Vigipirate est à son niveau le plus élevé et que ce quartier très touristique fait clairement partie des « sites sensibles » au même titre que les salles de spectacles ou les stades ;*  
*Considérant le vœu déjà déposé par l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement déposé au Conseil de Paris des 20 et 21 octobre 2014 relatif aux agents de sécurité privés ;*  
*Considérant que le Gouvernement est actuellement en train de travailler à la création d'un statut d'agent de sécurité renforcée, sur le modèle de ce qui existe déjà pour les convoyeurs de fonds, pour assouplir la législation en vigueur ;*  
*Considérant que le quartier des Grands Magasins bénéficie depuis le mois d'octobre 2015 d'un Groupement Spécialisé de Terrain de quinze policiers ;*  
*Considérant que des patrouilles de militaires, par trois ou par huit, couvrent quasiment l'ensemble du secteur de la future Zone Touristique Internationale ;*  
*Considérant que depuis plusieurs années les faits de délinquance, notamment les vols à la tire ou les escroqueries à la fausse pétition, se sont multipliés aux abords des grandes enseignes du boulevard Haussmann ;*  
*Considérant que ce sont souvent les touristes étrangers, notamment asiatiques, qui sont les victimes de ces réseaux mafieux organisés pour le vol ;*  
*Pour ces motifs, Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que la Maire de Paris et le Préfet de Police :*

- *interviennent auprès du gouvernement dans le cadre de sa réflexion sur la protection des sites sensibles parisiens afin d'y intégrer les futures ZTI ;*
- *interviennent pour que la réflexion gouvernementale comprenne la possibilité à ce que des agents de sécurité privée non armés soient autorisés à se déployer dans le périmètre des enseignes qui en feraient la demande dans une limite géographique à fixer conjointement avec elles.*
- *participent en partenariat avec les enseignes volontaires à l'acquisition de caméras de vidéo-protection dédiées à la sécurisation de leurs abords ».*

Madame le Maire passe ensuite au rapport sur la sécurité et sur le partenariat avec le commissariat du 9<sup>e</sup> arrondissement et les liens quotidiens de la municipalité du 9<sup>e</sup> avec le Préfet de Police de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN annonce une bonne nouvelle. Madame le Maire et lui-même ont reçu de la part du Préfet de Police de Paris l'information que leurs demandes de caméras de vidéo-protection supplémentaires, au nombre de douze, vont être examinées avec attention puisque des études d'implantation vont être entreprises dans le courant de l'année 2016. Donc, en plus des trois caméras, il y a toute une étude en cours de lancement. Il rappelle que Madame le Maire en a fait la demande dans un vœu déposé au conseil de Paris en septembre 2015, appuyé ensuite par plusieurs courriers, donc sa persévérance a fini par payer. Il s'est établi une logique de partenariat avec le Préfet de Police dans ce cadre.

En revanche, il continue avec une nouvelle préoccupante qui concerne la présence de plus en plus importante de familles d'origine rom avec des très jeunes enfants, voire des nourrissons dans les rues de Paris, dans tout Paris mais aussi dans l'arrondissement. Il est probable que cela soit la conséquence du démantèlement des camps situés dans le nord de Paris. Il n'en reste pas moins urgent que la ville de Paris et la préfecture de Police prennent la mesure de cette recrudescence, notamment pour venir en aide à ces bébés et à ces enfants qui n'ont rien à faire dans la rue, ce qui est hélas le cas.

.../...

Les personnes présentes dans l'arrondissement le constatent de manière permanente. C'est le sens du message que la municipalité souhaite passer à Monsieur Serge BOULANGER, le nouveau directeur de cabinet adjoint du Préfet de Police en charge de l'évaluation avec les arrondissements, rencontré fin février avec Madame le Maire lors d'un rendez-vous très positif et porteur d'espoir pour l'avenir. La politique de prévention et d'accompagnement pour les sans-abris et les personnes les plus défavorisées reste aussi toujours très présente. C'est dans ce cadre que seront réunies à nouveau dès la semaine prochaine l'ensemble des organisations impliquées dans ce travail pour faire à la fois le point de la situation, trouver des moyens, les meilleures voies de coordination et engager avec toutes les organisations, associations, administrations, toutes actions pour anticiper les situations de crise avant l'arrivée du printemps parce que la question des sans-abris est aussi posée dans ces termes-là.

En matière de sécurité, la municipalité est toujours très mobilisée en lien et en partenariat étroit avec le commissaire central et ses équipes sans oublier les militaires qui sont toujours présents. Les menaces d'attentat terroriste sont bien évidemment toujours là, il y en a eu encore le week-end dernier dans l'arrondissement et personne ne doit baisser la garde. Aussi, lors de ce conseil, le vœu qui a été présenté pour les enseignes commerciales dans les futures ZTI traduit aussi le souhait de tous ceux qui travaillent au niveau de la sécurité, y compris au niveau de la police et des grands magasins, d'améliorer et d'accompagner le travail de sécurité dans le cadre de la ZTI, 7 jours sur 7 et avec des horaires différents. Il faut donc trouver les moyens supplémentaires.

Enfin, en matière de respect de l'espace public, comme l'habitude en a maintenant été prise avec Madame le Maire, M. Alexis GOVCIYAN a rencontré des riverains, mais aussi des gérants d'un établissement dénommé « L'embuscade » situé au 47 rue de Rochefoucauld, afin de trouver des solutions pour que ce quartier retrouve sa tranquillité dans le respect de tous. Il en est de même à propos du Scandale rue Viollet-le-Duc, l'Otis rue Rodier ou le MZ rue Turgot, et bien d'autres.

Madame le Maire remercie Monsieur le Premier Adjoint et remarque que le partenariat avec le nouveau Préfet de Police arrivé cet été s'est renforcé, au fil des semaines, au fil des mois entre le 9<sup>e</sup> arrondissement et la préfecture de police, avec beaucoup plus de réactivité. Suite au travail réalisé par la Mairie du 9<sup>e</sup>, il n'y a pas une semaine où les établissements abritant des activités de proxénétisme, les fameux « salons de massages », ne ferment pas. La réactivité de la préfecture est importante et Madame le Maire se dit confiante pour l'avenir.

Elle remercie pour le travail effectué et se réjouit des bonnes nouvelles que le préfet a données sur le système de vidéo-protection qui doit être absolument, et tout le monde en a conscience, suffisamment renforcé et développé.

L'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Secrétaire du conseil d'arrondissement



Sébastien DULERMO